



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

concernant la planification financière pour la période administrative 2000 - 2004

(janvier 2001)

AU CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous vous adressons ce rapport conformément aux dispositions de l'article 91 du Règlement général du 28 septembre 1994 qui charge notre Conseil d'établir une planification pour une période de 4 ans comprenant notamment les projets d'investissement envisagés par la commune.

Le début de cette période administrative a été marqué par des changements fondamentaux liés à l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière intercommunale, à l'adoption par le Grand Conseil de la loi obligeant les communes à revoir leur échelle fiscale et fixer une quotité basée sur le barème cantonal. En outre, l'introduction de nouvelles dispositions concernant le désenchevêtrement des tâches confiées respectivement aux communes et au canton, n'est pas sans conséquences sur nos structures budgétaires, sans compter l'introduction de taxes causales, la suppression de la taxe hospitalière et la perspective d'une suppression à terme de la taxe foncière. Si l'on ajoute l'incorporation de la taxe de pompes dans le barème fiscal et de nombreuses modifications dans la législation y relative, on comprendra aisément que la base sur laquelle nous fondons nos réflexions concernant cette planification financière pour la partie relative aux charges de fonctionnement s'avère plus aléatoire que jamais, compte tenu des incertitudes inhérentes à la mise en œuvre de l'ensemble de ces nouvelles dispositions. La situation est fondamentalement différente en revanche dans le domaine des investissements.

Nous relevons au moment où nous achevons ce texte, que le lancement d'un référendum relatif à la quotité est un facteur non négligeable dans l'évaluation des ressources de la commune pour ces prochaines années, ce qui implique par définition que l'incertitude mentionnée ci-dessus se trouve encore accentuée par le résultat de la votation populaire qui interviendra dans le courant du printemps.

Ce document est élaboré selon le même schéma et avec la même structure que pour les précédentes périodes administratives ce qui a l'avantage de permettre les comparaisons, si nécessaire. Vous trouverez donc l'énumération des travaux qu'il serait souhaitable de pouvoir réaliser durant les quatre prochaines années avec pour l'année 2001 l'ensemble des projets retenus et déjà présentés à l'occasion du budget. Pour le surplus, cette législature est marquée par un gros effort portant sur la rénovation et l'entretien des équipements publics et des infrastructures correspondant à la nécessité de maintenir leur niveau et de les améliorer dans leur ensemble pour ne pas reporter sur les générations futures des charges excessives et surtout pour assurer une qualité constante, voire meilleure aux prestations des services publics.

Considérations générales

En ce début d'année 2001, force nous est de constater que l'économie a retrouvé un rythme de croissance élevé et qu'il n'est pas téméraire d'affirmer que nous sommes revenus en période de haute conjoncture et de plein emploi, même s'il subsiste encore malheureusement un taux de chômage légèrement inférieur à 2%. L'ambiance dans les milieux de l'économie est particulièrement optimiste et les rencontres avec les responsables d'entreprises laissent apparaître que le problème numéro un mentionné, est presque exclusivement celui de la main-d'œuvre qualifiée. En outre, les portefeuilles de commandes sont d'une manière générale bien garnis et permettent d'espérer une activité continue pour de nombreux mois. C'est donc dire que sur le plan conjoncturel nous vivons une situation assez exceptionnelle qui devrait avoir des conséquences favorables à terme sur les collectivités publiques dans la mesure où cette prospérité devrait aussi induire des ressources additionnelles pour le canton et la commune. Pour le surplus, nous constatons en outre que cette santé retrouvée permet aux PME de se développer, de mieux se structurer et que par ailleurs les principales firmes peuvent à nouveau envisager des travaux de recherche et de développement et envisager l'avenir avec plus d'assurance que par le passé.

Nous constatons aussi que parallèlement le problème de restructuration de l'économie dû à la mondialisation continue à se poser et que des changements considérables se manifestent au niveau de la propriété des entreprises. Dans le domaine de l'horlogerie tout spécialement, de grands groupes à vocation universelle sont en train de se constituer par des rachats de sociétés.

Plusieurs de ces géants disposent d'unités de production dans notre ville et dans notre région et sont en passe d'y investir des sommes considérables pour en faire des entités performantes et concurrentielles à l'échelle du marché mondial. Nous citerons à titre d'exemple l'usine Châtelain inaugurée récemment, qui fait partie du groupe Chanel, et Cartier qui vient de s'implanter au Crêt-du-Loche.

Cette évolution inéluctable peut s'avérer positive pour le Jura neuchâtelois, dans la mesure où nous sommes partie prenante et où précisément s'installent de tels centres de compétence qui sont susceptibles d'avoir un effet non négligeable en terme de sous-traitance sur les PME. Ce mouvement n'est pas encore totalement achevé et l'on peut imaginer qu'il va se poursuivre ces prochaines années. C'est d'ailleurs dans cette perspective que plusieurs projets de construction d'usine sont actuellement examinés, voire déjà en cours de construction. Une situation relativement semblable se manifeste également dans le secteur des machines où certaines unités endogènes, type Ismeca, ont acquis une renommée internationale d'une part et d'autre part ont vu la structure de leur capital se modifier considérablement.

Nous devons cependant relever que si le secteur secondaire consolide ses positions, le tertiaire reste affaibli par les concentrations qui se sont produites dans les banques et assurances de même que suite aux changements de nature des régies fédérales. A ce niveau, aucune véritable compensation n'a encore pu être trouvée par l'économie privée. Seuls les transferts de services de l'Etat et l'installation dans le collège de Beauregard, avec une construction annexe, d'un centre de compétence pour la formation du corps enseignant, constitue bien sûr des atouts importants qui fort heureusement viennent un peu réduire le déficit mentionné ci-dessus. Il n'en demeure pas moins que de ce type d'évolution découlent des conséquences sur la structure de notre population qui à notre sens reste préoccupante. La politique de concertation menée ces dernières années avec des représentants du commerce local et qui s'est avérée fructueuse, doit être poursuivie car cette branche d'activités qui a, elle aussi, retrouvé un véritable tonus, est susceptible de contribuer fortement à renforcer notre tissu économique, tout en jouant un rôle non négligeable sur le plan de l'aménagement de la ville.

Si en ce début de législature l'état de la conjoncture est particulièrement favorable, rien ne nous autorise à imaginer qu'il continuera à le demeurer, voire encore à se renforcer continuellement au cours des 4 prochaines années. Il n'est donc pas inconcevable de prévoir à terme un certain tassement des affaires, voire un changement de tendance. Il nous apparaît néanmoins que l'opportunité doit être saisie de faire en quelque sorte un bon en avant pendant la période de prospérité pour mieux assurer le développement futur et l'avenir de cette ville et de sa région.

Cette situation autorise certainement une politique plus audacieuse en terme d'investissements et devrait permettre par des mesures prises au niveau général de notre politique d'animation de rendre la cité plus attractive, de telle sorte que la situation de la démographie qui reste problématique de par sa structure, puisse également s'améliorer quantitativement et qualitativement. C'est donc dire que les efforts envisagés en terme d'urbanisme et d'habitation devront pouvoir être concrétisés et même accentués pour répondre aux critères d'efficacité et valoriser au mieux nos atouts.

D'une manière générale, c'est l'image de la ville qu'il faudra savoir mieux affirmer en lui donnant l'aspect positif qu'elle mérite, car nous disposons d'une qualité de vie qui est remarquable et la plupart du temps très mal connue à l'extérieur, quand ce n'est pas par certains de nos propres concitoyens eux-mêmes. Cette ville a des potentialités exceptionnelles que souvent un excès de modestie empêche de voir et de promouvoir.

Nous avons aussi à affronter la problématique à laquelle sont confrontées toutes les villes de ce pays, à savoir une dépopulation de certaines catégories sociales qui s'installent dans les couronnes urbaines ou dans les villages de banlieue. Le dernier recensement cantonal confirme chez nous aussi une tendance de cette nature par une décentralisation de l'habitat qui ne se trouve plus à proximité des lieux de travail et qui a pour effet d'augmenter la pendularité. Ceci implique un certain nombre de contraintes au niveau des problèmes d'accessibilité mais aussi et surtout en terme de conséquences pour les villes qui offrent des places de travail occupées par des gens de l'extérieur, notamment quant à la répartition des charges y relatives.

Il s'agira donc aussi de poursuivre la réflexion dans le domaine de la régionalisation et d'introduire des processus de collaboration non seulement avec la ville du Locle, ce qui est prioritaire, mais encore d'aller au-delà du Jura neuchâtelois pour trouver de meilleures complémentarités et permettre ainsi de pratiquer une politique d'économie des moyens.

Lignes directrices de la planification financière pour la période 2001-2004

Indépendamment des obligations réglementaires, le Conseil communal estime indispensable d'établir en début de législature un programme d'investissements sur les quatre prochaines années. En effet, cela permet de déterminer les grands axes d'intervention sur les infrastructures communales et les actions d'importance qui exigent des crédits extraordinaires. Les choix sont effectués en fonction du développement de la cité pour les prochaines années et sont fondés sur quelques lignes directrices. Il est en outre naturel qu'on tienne compte de l'évolution des besoins recensés par les services, notamment pour les tâches importantes de rénovation, et que de surcroît des indications même sommaires puissent être données sur la légitimation des options retenues. Les moyens à disposition, découlant de notre capacité d'autofinancement de même que de la faculté ou l'opportunité d'accroître ou non l'endettement communal, constituent des limites qui déterminent en quelque sorte une enveloppe pour chaque année.

Il est évident que ce genre d'exercice ne peut en aucun cas atteindre la précision du budget annuel, parce qu'une bonne partie des services fournis résultent d'évaluations et que de surcroît la faisabilité de chaque projet et l'investissement prévu ne sont pas encore définitivement établis.

Les chiffres mentionnés dans ce document sont donc à prendre avec précaution car on ne doit pas perdre de vue que son caractère a valeur de planification indicative qui fera certes référence lors des prochaines années, mais dont chacun des postes devra encore faire l'objet de réflexions, d'analyses et le cas échéant de justifications suffisantes pour être rendu crédible.

Le projet de planification que nous présentons pour cette période de quatre ans renvoie également à quelques grandes lignes directrices que nous présenterons sommairement ci-dessous, tout en sachant qu'elles n'ont aucun caractère exhaustif. Il ne s'agit en réalité que de balises donnant une orientation générale et qui n'ont pas pour prétention de répondre aux attentes de la Commission prospective récemment constituée. Elles font référence aux cinq axes principaux suivants:

- a) la valorisation du potentiel économique et le renforcement de son attractivité;
- b) l'augmentation de la population et l'amélioration de la structure démographique;
- c) l'accroissement de l'animation et de l'attractivité de la ville;
- d) la promotion de la ville et la revalorisation de son image;
- e) l'amélioration des conditions de travail et de la qualité des services publics, entre autres par l'entretien et la modernisation des infrastructures.

a) Valorisation du potentiel économique et renforcement de son attractivité

La haute conjoncture actuelle ne doit pas nous masquer que certains problèmes structurels fondamentaux subsistent et qu'il est indispensable de poursuivre une politique de création d'emplois pour palier aux changements intervenus dans les modes de production qui à terme auront des effets sur un certain nombre d'entreprises du secteur industriel. Pour le surplus, nous devons compenser les emplois perdus dans le secteur tertiaire, notamment en terme d'encadrement (banques, assurances) mais aussi suite à la réorganisation des anciennes régies fédérales. Dans cette optique, il convient d'améliorer encore les "conditions cadres" pour favoriser le développement endogène ou l'accueil d'entreprises nouvelles. Il s'agira pareillement de poursuivre les efforts dans le domaine de la formation professionnelle pour conserver les centres de compétence dont nous disposons dans ce secteur, voire leur donner des atouts supplémentaires.

b) Augmentation de la population et amélioration de la structure démographique

Depuis de nombreuses années, le Conseil communal a rendu attentives les commissions du budget et des comptes au problème posé par l'évolution de la structure de la démographie locale, ainsi qu'à la fragilisation de certaines catégories de population qu'il faudra aider, voire prendre en charge, ce qui implique un effort des pouvoirs publics en termes de moyens à mettre à disposition. Il s'agit donc de tendre d'une part à un rajeunissement de la population et d'autre part à un élargissement des capacités d'accueil pour les personnes qui viennent prendre un emploi dans notre ville ou qui l'assument déjà à titre de pendulaires.

La solidarité sera mieux à même de se manifester dans la mesure où un rééquilibrage des différentes catégories sociales peut s'effectuer. Cela implique des investissements destinés par exemple à favoriser l'habitat et l'ouverture de quartiers nouveaux.

c) Accroissement de l'animation et de l'attractivité de la ville

Le Conseil communal estime qu'il existe au sein de la population une véritable attente pour que l'animation de cette ville soit encore accrue, quand bien même elle est actuellement loin d'être négligeable. Il apparaît en effet que dans tous les domaines, en particulier dans ceux de la culture, du sport et du commerce, pour n'en retenir que quelques-uns, il est souhaité que des initiatives soient prises allant dans le sens d'un accroissement de la qualité de la vie en ville. Sont également à prendre en compte dans ce type de démarche, les réflexions relatives au plan des transports pour la définition d'une zone piétonne.

d) Promotion de la ville et revalorisation de son image

La ville de La Chaux-de-Fonds est souvent mal connue et insuffisamment appréciée, non seulement par des gens extérieurs mais encore par une partie de sa population. Il convient donc de reprendre une véritable campagne de promotion de la ville, d'élaborer un concept et de se donner les moyens de pouvoir assumer la diffusion d'informations bien préparées. L'importance de notre patrimoine architectural implique une reconnaissance qualitative officielle afin que nous puissions appuyer une démarche promotionnelle dont l'objectif est d'en faire apprécier la valeur authentique. Il faudra donc investir pour une telle action promotionnelle tout en sachant que les mesures de sauvegarde de ce patrimoine devront être poursuivies, notamment par des projets d'aménagement urbain qui revaloriseront certains quartiers ou par le soutien d'actions destinées à réhabiliter des bâtiments ou des ensembles.

e) Amélioration des conditions de travail et de la qualité des services publics, entre autres par l'entretien et la modernisation des infrastructures

La maîtrise des coûts de fonctionnement de l'administration avec en parallèle l'amélioration des conditions de travail du personnel des services publics impliquera encore des investissements substantiels si l'on entend de surcroît augmenter la qualité des prestations fournies par l'administration. Cette démarche va dans le sens d'une plus grande rationalisation des activités communales permettant pour le surplus d'accroître le bien-être de la population. En effet, les infrastructures mises à disposition par la ville dans de nombreux domaines, permettent de répondre à des besoins de formation, de loisirs, de récréation ou plus simplement d'assurer les besoins fondamentaux des individus et des familles.

Il est évident que la fixation de la quotité d'impôts et une meilleure estimation de notre véritable capacité financière et du montant des ressources dont nous disposerons réellement, aura un effet non négligeable sur nos capacités d'investissement ces prochaines années. L'incertitude actuelle exigera peut-être dans un ou deux ans une révision et un réajustement de ce programme d'investissements, car il est évident que l'autorité communale n'entend pas créer un déséquilibre structurel par une politique d'engagement excessif et surtout disproportionné par rapport aux moyens existants. Il est vrai également que le maintien de la haute conjoncture et un retour particulièrement favorable des fruits de la promotion économique permettraient d'accroître l'effort et pourraient être susceptibles de dégager de nouveaux moyens pour assurer des investissements supplémentaires.

Dans tous les cas, comme nous le mentionnions, il y a quatre ans, "nous entendons juger de la nécessité d'effectuer un investissement non seulement en fonction de critères techniques liés à l'affectation spécifique prévue, mais en tenant compte également de la rentabilité sociale et de l'incidence sur l'image de la ville qui en découle".

Prévision des RECETTES FISCALES

1. Paramètres et bases de calcul

Remarque préliminaire : Le budget 2001 comporte des estimations de recettes qui ne peuvent être garanties, vu les incertitudes régnant encore sur l'application du barème de référence, de la nouvelle Loi sur les Contributions directes et de ses règlements d'application, de la péréquation financière et de la nouvelle répartition des tâches entre canton et communes. Tous ces éléments doivent jouer un rôle dans la fixation du coefficient communal appliqué au barème de référence, donc sur les recettes fiscales elles-mêmes.

En conséquence, les estimations pour les années 2001 à 2004 peuvent encore subir de profondes modifications.

2000:

Selon budget du 23.6.1999, réestimé selon les informations connues au 10.8.2000.

2001:

Selon budget établi le 10.8.2000, avec les réserves mentionnées ci-dessus.

2002 à 2004:

Les perspectives conjoncturelles étant favorables, nous nous basons sur les critères suivants :

- ☞ personnes physiques : progression de 1 % par an.
- ☞ personnes morales : progression de 5 % par an.
- ☞ frontaliers : progression de 1 % par an.
- ☞ impôt à la source : progression de 1 % par an.
- ☞ taxe foncière : progression de 1 % par an, si elle est maintenue sur les mêmes bases jusqu'en 2004.
- ☞ taxe hospitalière : supprimée dès 2001, comprise dans le barème de référence.
- ☞ taxe de pompe : 1,05 % de l'impôt des personnes physiques. La taxe de pompe a été supprimée au 1^{er} janvier 2001, selon la décision du Conseil général du 18 décembre 2000.

Pour les 3 ans : tenir compte des réserves mentionnées ci-dessus !

2. Evolution des données (en milliers de francs)

	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>
Personnes physiques	89'250	98'145	99'125	100'115	101'115
Frontaliers	3'700	3'750	3'790	3'830	3'870
Impôt à la source	1'875	2'030	2'050	2'070	2'090
<u>Sous-total</u>	94'825	103'925	104'965	106'015	107'075
Personnes morales	12'770	11'560	12'140	12'750	13'390
<u>Sous-total</u>	107'595	115'485	117'105	118'765	120'465
Taxe foncière	5'350	5'400	5'450	5'500	5'550
Taxe hospitalière	7'065	0	0	0	0
Taxe de pompe	955	975	985	995	1'005
Intérêts + frais de sommation	1'025	1'025	1'025	1'025	1'025
Rembours. frais de poursuites	260	260	260	260	260
<u>TOTAL CHAPITRE 610</u>	122'250	122'170	123'840	125'550	127'300

Remarques : Dès 2001, la taxe hospitalière est incorporée dans l'impôt des personnes physiques et morales.

Dès 2001 : nouveau tarif des personnes morales et introduction du barème de référence pour les personnes physiques.

3. Variations annuelles (en milliers de francs)

	2000 (budget)	2001	2002	2003	2004
Personnes physiques	89'250	+ 8'895	+ 980	+ 990	+ 1000
Frontaliers	3'700	+ 50	+ 40	+ 40	+ 40
Impôt à la source	1'875	+ 155	+ 20	+ 20	+ 20
<u>Sous-total</u>	94'825	+ 9'100	+ 1'040	+ 1'050	+ 1'060
Personnes morales	12'770	./.	+ 580	+ 610	+ 640
<u>Sous-total</u>	107'595	+ 7'890	+ 1'620	+ 1'660	+ 1'700
Taxe foncière	5'350	+ 50	+ 50	+ 50	+ 50
Taxe hospitalière	7'065	./.	0	0	0
Taxe de pompe	955	./.	0	0	0
Intérêts + frais de sommation	1'025	0	0	0	0
Rembours. Frais de poursuites	260	0	0	0	0
<u>TOTAL CHAP. 610</u>	122'250	./.	+ 1'670	+ 1'710	+ 1'750
<u>Evolution cumulée</u>	0	./.	+ 1'590	+ 3'300	+ 5'050

FINANCEMENT

La prévision des investissements répond à l'inventaire des besoins recensés. Leur réalisation et leur incidence sur le compte de fonctionnement dans les années à venir sont conditionnées par les moyens financiers à disposition.

Les sources de financement principales sont :

- les subventions
- l'autofinancement
- l'emprunt

A) Les subventions

Le programme des grands travaux comprend des investissements pour lesquels des subventions sont prévues. Ces subventions sont versées en fonction du type d'investissement et le taux de subvention est variable selon leur affectation. Elles émanent de la Confédération, du Canton et éventuellement d'autres communes.

Les subventions envisageables ont été prises en compte dans le programme des grands travaux.

B) L'autofinancement

L'autofinancement représente la part d'investissement que peut couvrir la Ville au moyen de ses propres ressources. La marge d'autofinancement se calcule de la manière suivante :

$$\begin{aligned}
 &\text{Excédent du compte de fonctionnement} \\
 &\quad + \text{amortissements} \\
 &= \textbf{Excédent de revenus avant amortissements} \\
 &\quad + \text{attributions aux financements spéciaux} \\
 &\quad - \text{prélèvements aux financements spéciaux} \\
 &= \textbf{Marge d'autofinancement}
 \end{aligned}$$

Pour les exercices 1991 à 1999, l'évolution de la marge d'autofinancement a été la suivante :

Exercice	Excédent de revenus avant amortissements	+ attributions aux réserves	- prélèvements aux réserves	Marge d'autofinancement
1991	19'269'652.00	5'723'648.00	30'800.00	24'962'500.00
1992	20'266'908.00	1'752'094.00	510'000.00	21'509'002.00
1993	22'841'233.00	2'014'527.00	60'000.00	24'795'760.00
1994	23'603'411.00	4'093'812.00	24'117.00	27'673'106.00
1995	22'257'482.00	3'732'160.00	733'525.00	25'256'117.00
1996	17'176'458.00	2'079'903.00	313'323.00	18'943'038.00
1997	11'961'708.00	753'056.00	843'700.00	11'871'064.00
1998	16'133'438.00	630'903.00	1'079'322.00	15'685'019.00
1999	23'946'737.00	1'276'428.00	11'086.00	25'212'079.00
Budget 2000	17'718'570.00	61'164.00	1'515'746.00	16'263'988.00

De 1991 à 1995, la commune a dégagé une marge d'autofinancement importante. Par contre, pour les années de 1996 à 1998, la marge d'autofinancement a été faible. Celle du budget 2000 est faible. Compte tenu de la reprise économique, nous avons retenu un taux moyen d'autofinancement de 60% pour les investissements à venir.

C) L'emprunt

Comme la marge d'autofinancement ne permettra pas de financer l'intégralité des investissements, le recours à l'emprunt sera nécessaire. Dans tous les cas où les projets le permettront, la Ville sollicitera l'appui de la Confédération dans le cadre de la LIM (Loi sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne). L'augmentation de l'endettement aura évidemment des effets sur l'accroissement des charges d'intérêts.

L'évolution de la dette et des intérêts passifs de 1991 à 1999 a été la suivante :

CONSEQUENCES DE L'EXECUTION DU PROGRAMME DES

Etat au	Dette flottante	Dette consolidée	Engagements envers des entités	Total	Intérêts passifs
31.12.91	2'679'212.00	332'083'240.00	27'148'087.00	361'910'539.00	16'161'433.00
31.12.92	94'348.00	346'697'622.00	22'074'702.00	368'866'672.00	18'374'061.00
31.12.93	94'348.00	351'191'026.00	17'116'487.00	368'401'861.00	19'320'939.00
31.12.94	94'348.00	343'691'968.00	15'328'411.00	359'114'727.00	19'442'116.00
31.12.95	94'348.00	351'354'425.00	14'968'586.00	366'417'359.00	19'543'842.00
31.12.96	33'994'348.00	322'555'996.00	20'791'444.00	377'341'788.00	19'826'302.00
31.12.97	39'094'348.00	322'702'422.00	18'770'997.00	380'567'767.00	18'316'495.00
31.12.98	59'600'000.00	321'714'996.00	15'182'778.00	396'497'774.00	18'616'847.00
31.12.99	45'860'000.00	332'672'229.00	16'715'509.00	395'247'738.00	18'787'689.00

GRANDS TRAVAUX 2000-2004

Compte tenu des hypothèses de calculs prises en considération s'agissant de la marge d'autofinancement, du taux d'intérêts et du montant des investissements, la détermination de l'évolution de la dette et du compte de fonctionnement revêt un caractère aléatoire. Nous avons cependant tenté de simuler l'évolution des ces éléments dans le tableau figurant à la page XVI.

Pour l'établissement de ce tableau, les hypothèses suivantes ont été retenues :

a) Marge d'autofinancement

Dans la planification précédente, nous avons retenu un taux de 40% qui s'est révélé trop faible. Etant donné que ce taux était trop pessimiste et la reprise économique escomptée, nous proposons d'augmenter le taux de la marge d'autofinancement à 60 %.

b) Taux d'intérêts

Il est toujours très difficile de faire un pronostic à long terme sur l'évolution des taux d'intérêts. Le taux retenu de 5 % lors de la planification précédente était en moyenne assez juste. Aujourd'hui, le taux moyen de nos emprunts est légèrement inférieur à 5%, mais comme les taux ont à nouveau tendance à augmenter depuis plus d'une année, nous avons maintenu le taux de 5 % pour la planification financière 2000-2004.

c) Volume des investissements pris en considération

Dans certains secteurs, la totalité des investissements ne reste pas à la charge de la Ville. C'est notamment le cas pour l'Hôpital où le canton et les autres communes subventionnent une partie du déficit. En vertu de la loi sur l'aide aux institutions de santé (LAIS), c'est finalement une charge équivalent à la prise en compte d'environ 22 % des investissements qui incombe à la Ville.

Le coût des investissements effectués par la gérance est répercuté à raison d'environ 50% sur les locations encaissées, en respectant les dispositions légales en la matière.

Pour la station d'épuration, nous avons retenu que des subventions pour environ le 45% des investissements seraient reçues de la Confédération et du canton. La station d'épuration doit s'autofinancer à terme.

En ce qui concerne la rénovation du théâtre, les subventions et les participations des associations et de particuliers sont estimées à 13'400'000.-- des dépenses d'investissements. le solde à notre charge selon le rapport au Conseil général s'élève à CHF 4'410'000.--.

La part de la commune en investissements pour la création du SIS est évaluée à 5 millions.

Le Conseil communal a maintenu pour objectif aux Services industriels de présenter des comptes bénéficiaires. Les charges relatives aux investissements engagés par les services industriels seront pris en compte de manière globale dans le résultat des services industriels. Cette solution est de plus renforcée par la libéralisation du marché de l'électricité et la transformation probable des services industriels en société anonyme.

d) Taux d'amortissement

Les taux d'amortissement ont été déterminés en fonction des dispositions légales et de la durée de vie des investissements prévus.

Accroissement cumulé des charges intérêts et amortissements

En appliquant les hypothèses ci-dessus et si tous les investissements prévus sont réalisés, il en résulterait un accroissement des charges de plus de 6 millions en 2004 uniquement en ce qui concerne les intérêts et les amortissements.

Indépendamment des charges d'intérêts et d'amortissements, il est évident que les autres dépenses enregistrées dans le compte de fonctionnement progresseront également.

Service économique

La Ville doit être à même d'offrir du terrain aux entreprises de la place souhaitant se développer ainsi qu'à celles de l'extérieur désirant venir s'installer dans la région. Ces éléments sont indispensables afin d'assurer la stabilité et la pérennité de l'économie locale.

Adopté le 26 octobre 1998, le nouveau Plan d'aménagement communal définit les zones affectées notamment aux constructions industrielles. Ce plan nous permettra à terme d'ouvrir de nouvelles zones industrielles ou d'étendre celles qui existent.

Hors, les terrains appartenant soit à la Commune, soit à l'Etat dans ces zones industrielles sont aujourd'hui en nombre restreint, ce qui ne permettra plus de faire face à la demande à moyen terme. Il faut également noter que de nombreuses demandes sont en cours de traitement. C'est pourquoi les collectivités publiques doivent régulièrement, lorsque des opportunités s'offrent à elles, acquérir des terrains afin d'être à même de conserver un portefeuille de parcelles destinées à la promotion économique.

De la même manière, le développement de la ville nous impose de disposer d'une réserve d'espace qui permettra, le moment venu, de réaliser certaines infrastructures d'utilité publique sur son territoire.

Service informatique communal

Évolution du poste de travail, Station 2000

L'augmentation de la diversité des tâches confiées à l'informatique, les besoins de partage d'activités entre le personnel des administrations, l'évolution des logiciels de bases retenus par l'entité neuchâteloise, l'ouverture de notre administration sur le monde extérieur, nous obligent à revoir les outils nécessaires à l'exploitation de la station de travail.

Pour permettre d'intégrer sans difficulté ce nouvel environnement, il est nécessaire de changer une partie du parc actuel avec des machines plus adaptées aux nouvelles exigences. En effet la meilleure adéquation technologie-outils est nécessaire pour que l'outil de travail soit une aide à la résolution des tâches quotidiennes et non pas un frein.

Le nouveau poste nous permettra de proposer un agenda électronique commun, d'intégrer des applications de type multimédia et des outils de gestion électronique de document. Nous migrerons ainsi, dans le premier semestre de l'an 2001, les outils bureautiques standards (traitement de texte, tableur et agenda électronique).

Par la même occasion et pour permettre de simplifier la gestion de notre environnement, nous allons également analyser et prévoir la migration du système d'exploitation.

Financement :

Cette opération est financée par l'établissement annuel du budget de traitement interne de l'informatique et du remplacement des matériels et des logiciels.

Outils de gestion du parc Informatique, Help Desk et Hot-Line

Nous avons acquis avec nos partenaires de l'entité un outil de gestion permettant d'obtenir à distance les informations nécessaires à administrer et maintenir la station de travail. Cet instrument va nous permettre de proposer et d'organiser l'environnement nécessaire à une Hot-Line (avec prise de décisions automatisées en fonction de la nature des appels et du type de problèmes décrits), et de rationaliser tous les principes de télémaintenance et d'installation à distance.

Financement:

2001	2002	2003	2004
30'000.-			

Gestion Financière, Ressources Humaines et Gestion Immobilière

Le système de gestion financière doit suivre l'évolution des versions pour obtenir la garantie de la maintenance, de la rationalisation et de l'utilisation des nouvelles fonctionnalités. Cette opération touche tous les utilisateurs du système intégré SAP de l'entité neuchâteloise. Les modules de la comptabilité analytique pour les finances, de la gestion des temps et de la formation pour les ressources humaines, font parties des prochaines évolutions.

Financement:

2001	2002	2003	2004
50'000.-	50'000.-	50'000.-	50'000.-

Évolution des réseaux, Centrale téléphonique

La nécessité d'obtenir une bande passante de plus en plus performante pour l'intégration de nouvelles technologies (multimédia, téléphonie), doit être garantie par la réalisation d'un réseau de communication à haut débit, performant et redondant.

Ainsi nous allons, en fonction des opportunités, relier les bâtiments de l'administration par des fibres optiques.

L'analyse et la réalisation des liaisons sont faites conjointement avec nos différents partenaires, pour permettre une diminution des coûts et une rationalisation des travaux.

L'évolution des technologies vers des moyens de communications numériques (ex : voix sur IP) nous permettra d'intégrer directement au réseau informatique les stations téléphoniques.

Les liaisons existantes entre les centraux téléphoniques des partenaires de l'entité, nous permettront de proposer d'intégrer les besoins de communications téléphoniques des services, institutions, partenaires connectés au nœud cantonal. .

Financement :

2001	2002	2003	2004
200'000.-	100'000.-	50'000.-	50'000.-

SIS

Dans le cadre de la création du centre de secours, la technologie nécessaire à la mission du service, rend nécessaire de prévoir la connexion de ces établissements par des fibres. A cette occasion, une analyse des possibilités de relier d'autres services communaux, étatique et para-étatique sera effectuée.

Domaine social

Dans le cadre des collaborations avec l'entité neuchâteloise, le service informatique est devenu centre de compétence pour le domaine social. Deux applications de gestion centralisées destinées, à l'action sociale d'une part (administration des services sociaux), aux institutions spécialisées d'autre part sont développées et mises en production.

La réalisation de ces applications occupera quatre personnes du développement en 2001, puis continuera dans une phase d'exploitation et de maintenance.

Plusieurs conventions de collaboration technique seront également établies avec les partenaires de ce domaine.

Gestion du Cadastre

Dans le cadre de la recherche d'un outil permettant d'intégrer la gestion du cadastre pour les services industriels et les travaux publics, il s'agira également de vérifier toutes les liaisons avec les autres services de la ville. La planification financière de ce projet a été élaborée par un document présenté par les Services Industriels et les Travaux Publics.

Archivage

Projet Morgane (Etat)

Une importante réflexion a été menée par les archivistes de l'État. Dans ce groupe de travail ont participé plusieurs personnes de la ville de la Chaux-de-Fonds. La solution informatisée qui sera retenue doit répondre aux besoins exprimés par les différents partenaires.

La possibilité de créer un centre d'archivage afin de diminuer les coûts de gestion de l'application, et d'acquisition du matériel nécessaire est à l'étude par ce groupe de travail.

Actuellement la priorité est donnée à la réalisation d'un pré-archivage bureautique qui sera mené de front avec l'implantation de la nouvelle station de travail.

Iconographie de la Bibliothèque de la Ville

Les bibliothèques du canton se sont réunies pour exploiter un logiciel de gestion identique avec mise en commun des données (VTLS). Dans ce cadre d'application, sera intégré le projet de gestion de l'iconographie. La solution retenue conduit à acquérir par un moyen de reconnaissance optique les données nécessaires qui seront ensuite accessibles par le grand public au travers d'Internet.

Nous devons acquérir les éléments techniques nécessaires à mettre en œuvre cette solution (scanner et disques).

La réalisation de l'archivage de cette collection devra être reprise dans le cadre du projet d'archivage global.

Informatisation de la Police du feu et des constructions Informatisation du service de l'urbanisme.

L'informatisation de ces deux services, devra prendre en compte les réflexions faites dans les groupes de travail archives et cadastre. En plus des besoins manifestes de gestion d'archives (plans) et de données cadastrales, il est nécessaire de trouver une solution permettant de proposer une organisation de gestion pour l'élaboration, le suivi des différentes demandes de chantier.

Site WEB et Intranet

Internet et les moyens de communications associés modifient notre perception de la communication et de la diffusion d'informations. Le développement du site officiel de la ville sera poursuivi par les adjonctions nécessaires aux besoins exprimés par le Conseil Communal, la Promotion Economique, et par les Services de l'Administration. La cohérence du site, ainsi que la prise en charge de certaines des réalisations désirées doivent être garanties par un groupe de travail permanent rassemblant des représentants du Conseil Communal, de l'Administration, des Ecoles, des Musées et Bibliothèque, de la Promotion Economique, et de l'Informatique.

L'orientation très marquée des outils liés à l'informatique vers ce nouveau mode de communication, le choix de notre nouvelle station de travail dirigé multimédia, nous permettent d'envisager la réalisation d'un Intranet communal. Celui-ci permettra le transfert d'informations entre les services de la ville, l'accès à des données partageables et à des informations d'intérêt commun avec un moyen simple de communication.

Une personne devrait être engagée pour permettre de réaliser et de coordonner toutes les nouvelles demandes, orientées autant Internet qu'Intranet.

Financement:

2001	2002	2003	2004
80'000.-			

Service Informatique Communal

L'évolution et l'augmentation des mandats attribués au service informatique modifient de manière durable son organisation. L'infrastructure actuelle n'est plus adaptée, autant en possibilité d'accueil, quand terme de sécurité de l'équipement technique. Les locaux ne permettant plus de proposer une place de travail convenable au personnel du service informatique, il est nécessaire de revoir son positionnement en imaginant un déménagement, soit d'une partie du personnel, soit de manière globale.

La garantie d'accès redondante aux moyens de communications représente l'assurance d'une exploitation fiable. Dès lors le positionnement du service (au minimum la salle d'exploitation avec les appareils télématiques), doit se trouver sur un des axes de fibres optiques garantissant l'accès au noeud cantonal.

Police des habitants

Dans la législature précédente nous avons fait mention d'une étude qui avait pour but de réaliser une application informatique pour les votations et les élections, application qui conduisait à l'introduction d'une carte personnelle magnétique pour faciliter les opérations de vote et de dépouillement.

La décision d'introduire, dans le canton de Neuchâtel, dès le 1^{er} janvier 2001, le vote par correspondance généralisé, modifie fondamentalement les objectifs fixés dans la précédente législature.

Il est prématuré, au vu de cette nouvelle configuration, d'envisager des investissements dans le cadre de la Police des habitants. L'introduction du vote généralisé par correspondance aura une incidence sur les charges de fonctionnement et nous devons, après plusieurs scrutins, procéder à une analyse de la situation et nous prononcer sur d'éventuels investissements.

L'introduction des nouveaux passeports suisses (2003) nécessitera des modifications importantes de notre système de gestion des habitants (GIADM) et ici aussi l'incidence financière aura des conséquences sur les charges de fonctionnement du service.

Gérance des immeubles communaux

Après un effort soutenu dans la rénovation des appartements des bâtiments locatifs communaux lors de la dernière législature (112 logements rénovés), il demeure environ 100 appartements à transformer intégralement. Ces logements se divisent en 2 catégories différentes :

- 39 appartements, sans confort, en particulier sans salle de bains, à transformer de manière intégrale (introduction du chauffage central et production d'eau chaude générale, installation de cuisines agencées et création de salles de bains modernes, etc) ;
- 61 logements, semi-confort, déjà équipés d'un chauffage central, mais dont les salles de bains et les cuisines nécessitent une réfection.

Au vu de ce qui précède, nous devons continuer ces prochaines années à rénover les appartements vétustes, dont le confort restreint ne satisfait plus aux exigences actuelles des locataires. Par conséquent, les transformations suivantes sont prévues dans les bâtiments locatifs communaux :

Pour 2001, 2002, 2003 et 2004, la rénovation générale des 60 appartements du groupe d'immeubles situé à la rue du Commerce 95-97-99-101-103-105. Ces travaux représentent notamment l'installation du chauffage central au gaz et de l'eau chaude générale, produite par capteurs solaires, l'installation de cuisines agencées et de salles de bains modernes, dont le coût représente un montant annuel de Fr. 1'650'000.-.

Outre le groupe d'immeubles susmentionnés, il demeure plusieurs appartements dans les maisons communales qui nécessitent une transformation. Ces travaux sont exécutés ponctuellement, lors de changements de locataires et permettent d'offrir en location plusieurs appartements répondant à la demande actuelle sur le marché du logement. C'est la raison pour laquelle des sommes de Fr. 300'000.-- pour 2001 et 2002 et de Fr. 400'000.-- pour 2003 et 2004 seront prélevées au fond de rénovation des bâtiments communaux.

Nous envisageons également d'effectuer en 2001 l'aménagement de 8 sous-stations de chauffage comprenant la pose d'échangeurs de chaleur et de régulations individuelles dans les immeubles communaux du groupe Nord (19 bâtiments) chauffés à distance par l'Usine électrique. Le coût de cette opération s'élève approximativement à Fr. 280'000.--.

Le bâtiment de l'Ancien-Stand est très peu utilisé. Un premier examen sommaire a permis de constater que les locaux de l'Ancien-Stand se prêteraient tout à fait à une transformation permettant d'abriter le Musée d'histoire naturelle.

Hôpital

La planification quadriennale de l'Hôpital de la Chaux-de-Fonds (ci-après HCF) s'inscrit dans les grandes options prises par la Santé publique pour la mise en place d'une planification sanitaire cantonale. Notre hôpital y est défini comme centre principal et site A des Montagnes neuchâteloises dans un réseau impliquant l'Hôpital du Locle (ci-après HLL), en tant que site B, et l'Hôpital de Landeyeux dont le rôle futur sera d'abriter le Centre de rhumatologie, réadaptation et médecine physique cantonal.

Les missions d'ores et déjà attribuées à l'HCF ont également été prises en compte pour déterminer l'ordre de nos priorités en matière d'investissements médicaux. Un dossier important doit cependant être encore intégré dans cette planification. C'est celui qui a été développé dans le cadre du "projet global" présenté en février 2000 dans notre rapport concernant l'impact de la planification pour notre établissement. Il est en train d'être chiffré par notre mandataire et son contenu a été revu par un groupe de travail réunissant des représentants de l'hôpital et de l'Etat.

Pour rappel, nos blocs opératoires doivent être remis aux normes actuelles et regroupés sur un seul site, ce qui supposera une nouvelle construction. Nos salles d'accouchement doivent être refaites et dotées d'installations modernes et confortables. Le fonctionnement de l'hôpital nécessite aussi que soient regroupées ses différentes polycliniques actuellement disséminées dans tous les services. Par ailleurs, l'organisation des espaces doit être repensée de manière à permettre le développement de la chirurgie ambulatoire et l'hospitalisation d'un jour. Ces perspectives s'inscrivent dans les tendances actuelles en matière d'organisation et de gestion des hôpitaux tant sur le plan suisse qu'international. Les objectifs poursuivis sont l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients et la réduction des coûts par une rationalisation du fonctionnement de l'hôpital.

Il faut relever que les principes directeurs retenus découlent de la mission attribuée à l'hôpital dans le cadre de la planification sanitaire, à savoir recentrer les efforts sur le caractère aigu de la prise en charge médicale. Cela passe notamment par la réduction des durées moyennes de séjour, le développement des transferts vers l'HLL (prise en charge de type B - suite de traitements), la réduction des journées d'hospitalisation inappropriées, le développement de la prise en charge sur un mode ambulatoire (ou semi-stationnaire). Pour ce faire, des réorganisations sont et seront nécessaires. En outre, le renforcement ou la mise en place de nouveaux concepts sont envisagés comme, par exemple, le renforcement du contrôle de gestion, le management de la qualité, la gestion des blocs opératoires.

Les propositions contenues dans notre planification quadriennale s'inscrivent dans ce contexte et sont marquées par notre volonté de mettre à disposition de la population de notre bassin de recrutement, un hôpital rénové et équipé d'outils médicaux modernes qui lui permettent d'assumer son rôle à l'avenir. Les axes retenus sont :

- le renouvellement d'installations techniques ou d'équipements médicaux devenus obsolètes ou techniquement dépassés ;
- l'acquisition des nouvelles technologies médicales utiles à la dispensation de soins efficaces et de qualité ;
- l'entretien des infrastructures et bâtiments pour maintenir et développer la valeur de notre outil hospitalier ;
- l'amélioration de la qualité de l'accueil, du confort des patients et de l'aspect des lieux (image de marque de l'hôpital).

En particulier, nous avons prévu de remettre à niveau le bâtiment conformément au rapport d'assainissement énergétique élaboré par le bureau Sorane. Les travaux envisagés portent principalement sur la rénovation des façades et des fenêtres ainsi que le remplacement des chaudières eau chaude et vapeur. Nous avons aussi programmé des travaux intérieurs, comme la rénovation et la modernisation des chambres de malades, la réfection de certaines de nos dalles en béton ou de nos réseaux électriques, la remise à niveau de nos cuisines et des changements de mobilier qui concernent les lits, les fauteuils ou les chaises à disposition des différents services.

La partie médicale reste importante. Nous avons opté pour des investissements à même de garantir notre niveau technique et la qualité de notre offre. Pour les crédits à solliciter, il s'agit essentiellement du renouvellement et de la modernisation de nos appareils de radiologie et de l'acquisition d'un appareil destiné à l'une des deux pratiques médicales dont le canton pourrait décider le rapatriement : la cardiologie invasive. Un des développements prévus, le PACS, n'est pas chiffré puisque ce dossier complexe est sous responsabilité cantonale directe. Des montants seront néanmoins engagés durant cette législature pour sa mise en place.

Enfin, il faut relever également que notre hôpital a parmi ses fonctions fondamentales celle de centre de formation médicale et ce n'est qu'en renouvelant et en améliorant nos moyens diagnostics et de traitement que nous pourrions garder la place reconnue qui est la nôtre.

Cette planification sera financièrement lourde, nous en sommes conscients. Il est cependant nécessaire d'en soutenir la cohérence puisqu'elle est la concrétisation de notre rôle dans la planification sanitaire cantonale, celui de Centre principal du Haut du canton.

Unité administrative Grenier 22

OFFICE DES APPRENTISSAGES

La population des jeunes gens en âge d'être libérés de la scolarité obligatoire durant la législature devrait être identique à celle de la période précédente.

On a remarqué tout au long de la précédente législature une baisse du pourcentage de ceux qui choisissent un apprentissage en entreprise, au profit des filières de formation scolaire à plein temps

RAPPEL:

1996: 19,4%

1997: 19,3%

1998: 12,2%

1999: 18,7%

Information publiée par le Département de l'Instruction publique.

(Chiffres concernant l'ensemble du canton).

Cependant de nouvelles pistes apparaissent, certes, encore sporadiquement, dans diverses professions et insensiblement le système de formation «duale» ou à trois composantes s'achemine vers un très net renforcement. Le terme «duale» renvoie à une formation qui se fait pour une part à l'école et pour une autre part dans l'entreprise. Le système à trois composantes intègre en plus les cours d'introduction appelés également cours interentreprises, relativement brefs, organisés par des associations de branche ou par les entreprises d'entraînement quand nécessaire. Une filière qui s'inscrit dans le sens de promouvoir l'apprentissage dans une recherche de formation de haute qualité. La formation de base est pilotée au niveau des écoles et seulement ensuite l'apprenti est mis en relation avec son maître d'apprentissage tout en continuant évidemment son programme de cours professionnels.

Formation combinée en restauration et hôtellerie

Il est déjà possible, par le concept «apprentissage plus», de suivre une voie nouvelle de «cuisinier-sommelier» et de recevoir, au bout de quatre ans de formation, deux certificats de capacité accompagnés d'un diplôme de l'école. La première année, agrémentée de divers stages pratiques avec évaluation, se déroule entièrement à l'école.

La réforme de la formation commerciale de base

Bien des éléments de l'ancienne formation ont fait leurs preuves. C'est la raison pour laquelle la nouvelle formation ne va pas éliminer tout ce qui existait de valable dans le passé.

La réforme n'est pas synonyme de révolution, car agir de la sorte serait contraire à tous les résultats obtenus en matière de recherche d'innovations dans le cadre de systèmes complexes. Certes, pas une révolution, mais plus de vingt améliorations décisives ont été apportées dans la pratique de la formation commerciale de base et dans le règlement concerné. En complément, on y découvre notamment différents guides méthodiques types, la coopération institutionnalisée des entreprises et des écoles, les nouvelles activités de nombreuses associations, l'amélioration radicale des examens, les comptes rendus ou retours dont bénéficient les entreprises et les variantes intéressantes proposées au cours de base dans les écoles.

Les sept axes de la réforme

Les objectifs de la révision portent sur sept axes;

1. remonter le niveau général de l'apprentissage de commerce;
2. rendre l'apprentissage encore plus attractif;
3. combler certaines lacunes propres au système actuel;
4. offrir à l'apprenti un maximum de chances de trouver un emploi après l'apprentissage grâce à une formation de qualité (travail en équipe, adaptation aux changements, processus etc.);
5. garantir aux entreprises un bon niveau de formation, non seulement théorique (école) mais également pratique (entreprise);
6. conserver un système dual (école/entreprise);
7. avoir un règlement assez ouvert pour couvrir les besoins futurs.

OFFICE DU TRAVAIL, MESURES DE CRISE

Accueil et information des personnes en emploi

Il est dans nos tâches de pouvoir renseigner et de donner des pistes à des personnes menacées de chômage ou en possession d'un contrat de travail douteux.

Une activité que l'on doit à tout prix renforcer. Elle fut, il faut le dire, quelque peu négligée par nos activités en période de fort taux de chômage.

Mesures de crise

Depuis le 1^{er} janvier 2001, les placements des assurés, dans le cadre des mesures de crise et des articles 72, en ce qui concerne les villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, sont désormais gérés par le bureau des emplois temporaires (BET).

Nos interventions sont alors uniquement administratives dans les divers contrôles des dossiers, de demande d'emplois temporaires, déposés à nos bureaux.

Intensifier la collaboration avec les services sociaux

Programme Insertion Socio Professionnelle (ISP)

Par des contacts plus nourris avec lesdits services, il nous sera possible de proposer des emplois dans le cadre des programme ISP.

Cette collaboration qu'il faudra intensifier, existe déjà aujourd'hui, mais de manière marginale, confidentielle et insuffisamment coordonnée.

Elle devra permettre notamment de maintenir en activité un certain nombre de personne exclues des mesures de crise cantonales.

Les objectifs

Il s'agira de trouver un emploi temporaire qui tienne compte, dans la mesure du possible, de la qualification et/ou de l'expérience professionnelle du demandeur d'emploi;

Permettre au bénéficiaire de continuer à nouer des relations sociales au sein de l'environnement professionnel qui l'accueille;

En vue d'une réinsertion professionnelle durable, maintenir des exigences de travail, en terme de respect des consignes et des horaires, de qualité des tâches à effectuer et de comportement, aussi proches que possible de celles prévalant dans l'économie.

Continuer à offrir au demandeur d'emploi un suivi et des prestations de conseils individualisés en lien avec le marché du travail;

En fonction des possibilités existantes au sein du réseau de partenaires réguliers de notre Office, favoriser l'acquisition de compétences professionnelles nouvelles, par l'octroi d'un emploi ciblé.

A G E N C E A V S - A I - A P G

Désenchevêtrement des tâches et des charges entre l'Etat et les communes

Contributions du canton à l'AVS/AI

Financement par l'Etat seul, sans participation communale (charge imposée par le droit fédéral)

Dans le projet de nouvelle péréquation financière entre la Confédération et les cantons, il est prévu que la Confédération finance à l'avenir seule ces contributions; en compensation, les cantons devront toutefois assumer des charges plus élevées dans le domaine de l'aide à la vieillesse, de la formation scolaire spéciale, des établissements spécialisés AI et de l'assurance-maladie.

Prestation complémentaires AVS/AI

Prise en charge par l'Etat seul, déduction faite des subventions fédérales, en fonction du rôle déterminant qu'il joue dans l'attribution de cette aide. Dans une démarche liée à un véritable souci de proximité, le maintien des agences communales AVS, chargées d'instruire les cas, ne s'est, semble-t-il, même pas posé.

Informatique

Un important travail sera la mise en œuvre de liens directs avec le canton notamment dans l'établissement de canevas informatiques des diverses demandes à traiter ainsi que l'établissement à futur de fichiers électroniques communs.

O F F I C E D U L O G E M E N T

Aucune dépense particulière. L'Office poursuivra ses tâches de contacts avec les nombreux renseignements, aides et conseils à donner à la population dans le cadre de l'accueil au guichet.

A renforcer les liens avec d'autres services comme le Service de l'hygiène et de l'environnement, la Police des constructions, le Service de l'urbanisme et les Services industriels.

Informatique

Reste toujours à créer une liaison de consultation directe avec les SI afin de pouvoir gérer d'une manière autonome les appartements vacants.

Ecole enfantine

Tout en gardant sa spécificité, l'Ecole enfantine se raccorde progressivement à la scolarité obligatoire. Même facultative, elle accueille chaque année environ 99% d'enfants en 2EE et le taux d'inscription en 1EE est toujours en augmentation (57,5% en 1992, 73% en 1996, 83% en 2000).

Dès 2001, un élément nouveau viendra s'ajouter à ces considérations : les cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (BEJUNE) auront créé une haute école pédagogique, dont la formation s'adressera aux futur-e-s enseignant-e-s préscolaires et primaires (-2 à +6). Cela nous imposera de réfléchir à d'éventuelles nouvelles dispositions sur le plan de l'organisation des Ecoles enfantines.

Au cours de la législature à venir, nos efforts se porteront sur la notion de « **bien-être à l'école** ».

Parmi de nombreux projets, nous retiendrons particulièrement ce qui suit :

Sur le plan pédagogique

- « *Un programme d'éducation à la santé est efficace quand il commence tôt* », déclarait en 1989 le Conseil de l'Europe. La formule a perduré au point que trois cantons (Berne-Jura-Neuchâtel) ont uni leurs efforts et ont produit un projet tout à fait novateur de cohérence pour les Ecoles enfantines, soit un guide méthodologique visant à la promotion de la santé et à la prévention de conduites dites « addictives ». Le projet s'intitule **P3**, soit « **P**romotion-**P**révention-**P**réscolarité ».

P3 est l'un des deux projets romands retenus par le programme-cadre *Ecoles et santé*, un programme national commun de l'*Office fédéral de la santé publique* et de la *Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique*.

Par sa généralisation à toutes les classes dès 2000, soit par une formation de toutes-tous les enseignant-e-s, une formation de base des candidat-e-s à l'enseignement préscolaire, ainsi que par un accompagnement (guidance) en emploi, le projet a d'ores et déjà défini son suivi.

P3 s'intègre donc parfaitement bien dans le cadre des actions de prévention telles que « *Relation sans violence dans les écoles* » ou « *Unis contre la violence* ».

- Le Service socio-éducatif (récemment renforcé) s'est restructuré et agit dès à présent en verticalité éducative du degré préscolaire au degré primaire. Ainsi, nous souhaitons améliorer le lien entre les secteurs scolaires (suivi des problèmes rencontrés, suivi des dépistages).

Sur le plan des investissements

- La rénovation de bâtiments et la création de nouveaux quartiers incitent la population à s'y installer, ce qui nous obligera progressivement à trouver d'autres locaux pour quelques-unes de nos classes enfantines.
- Comme l'Ecole primaire, l'Ecole enfantine est intéressée par les locaux de « Collège 6 », si le secteur « automobile » du CIFOM s'installe au Locle.
Il y aurait alors la possibilité d'y implanter une classe enfantine ainsi que la direction EE.
- Le maintien d'effectifs raisonnables reste une priorité.
- Nous poursuivrons nos efforts relatifs à l'aménagement des classes, l'entretien du mobilier et du matériel scolaire.
- L'introduction officielle de l'informatique dans les écoles Neuchâteloises concerne déjà l'Ecole enfantine. Nous souhaitons progressivement équiper les classes et encourager le perfectionnement des enseignants.

Ecole primaire

Introduction

L'Ecole primaire est attachée au maintien et au développement d'une école de qualité favorisant l'acquisition de connaissances, l'épanouissement personnel et l'accroissement des compétences.

Ces objectifs passent :

- ✍ par la qualité des conditions de travail : effectifs pédagogiquement et financièrement acceptables, salles de classe bien équipées, bâtiments entretenus et fonctionnels, cours de collèges accueillantes et sécurisées
- ✍ par le perfectionnement des enseignants : nouvelles méthodologies en allemand, en mathématiques, en éducation physique, prévention de la violence, réflexion sur l'évolution de l'école
- ✍ par l'ouverture de l'école sur le monde : manifestations, communication avec les médias, relations avec les parents
- ✍ par le maintien des exigences concernant l'atteinte des objectifs définis dans le plan d'études
- ✍ par le respect des personnes que sont les élèves et la stimulation de leurs compétences individuelles.

A partir du contexte actuel, les options et intentions prioritaires de la direction de l'Ecole primaire pour la législature 2000-2004 sont décrites ci-dessous.

Problèmes socio-éducatifs

La multiplication des problèmes socio-éducatifs qui pèsent sur la vie de l'école ont poussé le Conseil communal à accepter, pour la rentrée 2000-2001, une augmentation du personnel au sein du service socio-éducatif de l'EP qui passera progressivement de 1,7 postes à 2,7 puis à 3 en janvier 2001.

Intentions :

- assurer une plus grande présence du SSE dans les écoles;
- désamorcer les situations avant la crise;
- apporter une réponse plus rapide aux situations de crise;
- suivre l'élève, soutenir l'enseignant;
- accompagner des projets de collège en matière de prévention et de développement du mieux-être;
- développer la collaboration avec les partenaires parascolaires (Office des mineurs, Office médico-pédagogique, etc).

Des campagnes de prévention contre la violence sont lancées dès cette année au niveau fédéral et cantonal. La Ville n'est pas en reste puisqu'un groupe de réflexion sur la violence chez les jeunes est au travail depuis l'automne 1999. Direction et SSE EP en font partie et vont assurer la cohérence entre les projets communaux et les campagnes "Unis contre la violence" (NE) et "Relations sans violence" (CH). Le groupe livrera un rapport à la Commission scolaire de même qu'un catalogue d'actions en début 2001. Le Conseil général sera d'ailleurs saisi d'un rapport à ce sujet au cours de l'année prochaine.

Intentions :

- assurer la formation du corps enseignant par rapport à cette problématique (gestion et prévention);
- aider matériellement et accompagner des projets de collège concernant des problèmes spécifiques;

Ces différentes démarches passent par une réflexion sur les valeurs et entrent dans le contexte très large "d'école en santé". Rappelons que l'Ecole primaire a adhéré au Réseau suisse d'écoles en santé en 1998.

Formation du corps enseignant

Outre les réflexions évoquées ci-dessus, le programme de renouvellement des méthodologies est très large à l'aube de cette législature.

Mathématiques Les nouveaux moyens d'enseignement des maths ont été introduits en 4e en août 2000. Ils le seront en 5e en 2001. Ils impliquent une sérieuse remise en question des pratiques pédagogiques et constituent par conséquent un défi et un investissement important de la part des enseignants.

Education physique Moyens d'enseignement et objectifs ont changé durant l'année scolaire 1999-2000. Leur introduction se fait sur 3 ans, les enseignants gérant leur recyclage en fonction de leur situation particulière.

Allemand Une nouvelle méthodologie (Tamburin) a été introduite en 4e l'an passé, une autre (Auf Deutsch) l'est en 5e cette année. Cette dernière se poursuit à l'Ecole secondaire.

Au cours de cette législature, on a de fortes chances de voir l'enseignement de l'allemand arriver en 3e déjà. Cette mesure pourrait être suivie de l'introduction de l'anglais en 5e.

Environnement 3 nouveaux livres de géographie, sciences et histoire ont été introduits en août 98 en 4e et 5e. La méthodologie qui les concerne sera disponible dans le courant de cette année scolaire.

Au 1er cycle (1e-2e-3e) , le renouvellement des moyens d'enseignement est prévu pour 2001-2002.

La mise en application de ces manuels sera soutenue par des cours de perfectionnement.

Evaluation

Le nouvel arrêté sur l'appréciation du travail des élèves (ATE) a été introduit en septembre 1997. Il soulève quantité de questions pratiques et philosophiques qui devront être reprises dans un avenir très proche :

- gestion pratique de la notion de cycle (1e- 2e- 3e et 4e- 5e)
- promotion automatique et redoublement
- utilisation de codes à la place des notes
- absence de compensation entre les branches au moment de la promotion
- etc

Ce programme important de recyclage et de réflexion intervient dans un contexte socioprofessionnel pesant. Les relations entre l'Etat et les fonctionnaires, enseignants compris, se sont durcies. La perspective du "salaire au mérite" appliquée au personnel administratif, l'évaluation des fonctions (toujours inachevée en ce qui concerne l'enseignement) ont tendu l'atmosphère au sein du corps enseignant.

La direction de l'EP devra mettre en place les conditions qui permettront au corps enseignant de suivre l'évolution avec une certaine sérénité, tout en conservant la foi dans la profession.

Elle peut à coup sûr compter sur l'engagement des enseignants, engagement dont elle reconnaît la qualité et l'intensité.

Informatique scolaire

La législature 2000-2004 s'ouvre à un moment clé de l'évolution scolaire neuchâteloise, celui de l'introduction officielle de l'informatique dans les classes. En effet, le Grand Conseil va incessamment débattre du sujet. Ses décisions influenceront grandement la vie de l'école, qui n'en est, par la force des choses, qu'aux balbutiements de l'informatique scolaire :

Profitant d'une campagne d'installation d'ordinateurs dans les salles des maîtres, 9 collèges sont actuellement équipés, sans être reliés à Internet. Cette démarche a permis une sensibilisation du corps enseignant "par contagion". En outre, de nombreux enseignants ont suivi avec intérêt des cours de formation et utilisent les logiciels de traitement de texte courants.

Des enseignants passionnés et généreux de leur temps ont installé des ordinateurs de récupération dans leur salle de classe et ont commencé à utiliser ces outils avec leurs élèves.

Ces pionniers ont acquis une expérience pédagogique qui a permis d'évaluer de façon positive le projet du Conseil d'Etat dont notre école attend beaucoup. Cependant, force est de constater que les enfants sont rapidement à l'aise avec l'ordinateur et que des risques de décalage et de malaise existent entre élèves et enseignants. Encore une fois, un important effort de formation et de perfectionnement s'imposera.

Dans l'intervalle, une personne a été engagée, à temps partiel, dans le cadre du service informatique communal pour répondre aux nombreux besoins de l'Ecole primaire, au vu de son parc informatique actuellement hétéroclite et obsolète.

Il s'agira également de se préparer à l'arrivée de l'équipement décidé par le canton :

- sur le plan technique - améliorer les installations électriques des collègues
- sur le plan pédagogique - soutenir les expériences et projets des enseignants, en particulier ceux qui sont en relation avec l'utilisation d'Internet et du Réseau pédagogique neuchâtelois
- encourager le perfectionnement

Horaires scolaires et organisation familiale

Les horaires scolaires irréguliers posent des problèmes à un nombre croissant de familles. Pourtant, sur le plan pédagogique, les avantages offerts par des heures d'entrée à l'école différenciées sont indéniables et l'école n'y renoncera pas. En effet, le travail en demi-classe et les leçons de petite classe sont des moments privilégiés permettant des apprentissages de qualité.

Une politique d'accueil des enfants hors temps scolaire ainsi qu'à midi devrait ainsi être mise sur pied et résoudre les problèmes suivants:

- lieux d'accueil : choix et équipement
- personnel : surveillance et animation
- horaire
- finance : participation des familles

Un rapport sera prochainement présenté au Grand Conseil sur les structures d'accueil de la petite enfance. Une réflexion sera conduite au sein de notre direction au cours des prochaines années, en collaboration avec la direction de l'Ecole secondaire et la Commission scolaire.

Bâtiments

Selon les prévisions démographiques, les effectifs de l'Ecole primaire continueront d'osciller entre 2250 et 2300 élèves au cours de la législature qui commence. Nos besoins globaux en locaux sont donc stables. Actuellement, toutes les classes sont occupées, sauf trois que l'on met à disposition des écoles de langue et culture étrangères durant le temps scolaire. Il n'y a donc pas de marge de manœuvre pour aider l'Ecole secondaire qui est en train d'absorber l'augmentation d'effectifs ayant traversé le primaire au cours des années passées. Nous constatons même l'émergence de difficultés certaines dans la mesure où nous utilisons des locaux du secondaire et les mêmes infrastructures sportives.

D'autre part, il s'avère souvent difficile de remplir les classes des collèges périphériques comme les Foulets et les Endroits alors que celles des collèges mieux centrés sont trop chargées.

Dans ce contexte, la construction du quartier des Alérac implique une surcharge excessive sur les effectifs de la Charrière, de la Citadelle et de Numa-Droz, surcharge qui va exiger des mesures préventives.

Pour terminer, rappelons que le programme d'entretien des bâtiments scolaires et des cours d'école a pris un sérieux retard au cours de la législature précédente et qu'un effort particulier devra être fait entre 2000 et 2004 (cf. tableau).

Quelques commentaires à propos de ce tableau :

Crêt-du-Locle	Ce collège est en très mauvais état. L'évolution du quartier nous pousse à rénover ce collège qui pourrait voir ses effectifs augmenter en même temps que se construisent des immeubles industriels.
Ouest	Les conditions d'enseignement du sport sont médiocres (salles exiguës, pilier central). Nous projetons la construction d'une salle de sport dans la cour et l'enlèvement du pilier central d'une salle de gym actuelle.
Divers collèges	L'introduction de l'informatique nécessite une infrastructure électrique et télématique importante.
Collège 6	Si le secteur « automobile » du CIFOM était installé au Locle, l'Ecole primaire serait intéressée à concevoir un projet à Collège 6. Possibilité serait offerte de décharger les collèges de La Charrière, Numa-Droz, Citadelle en cas d'augmentation des effectifs due au quartier des Alérac, ainsi que Promenade et Bellevue actuellement surchargés. Possibilité de restituer quelques classes de Bellevue à Esplanade. Possibilité d'installer direction et secrétariat de l'Ecole primaire dans un bâtiment scolaire; amélioration des contacts avec la réalité des classes, meilleure proximité avec les enseignants.

Charrière	La présence d'un stade recouvert de sable à côté du collège pose de gros problèmes d'usure des sols et d'entretien du bâtiment. Hormis la fermeture du stade et l'interdiction faite aux élèves d'y aller pendant les récréations, avant et après l'école, aucune mesure n'apparaît suffisante, malgré les nombreux essais (grilles, tapis, sas mouillé, etc.) pour venir à bout des kilos de sable qui restent collés sous les souliers et se répandent partout dans le collège.
Cours de collège	Les cours sont en mauvais état. Une politique de réfection vient d'être mise en place en collaboration avec le Service d'urbanisme et les Travaux publics pour que les sources de danger y soient éliminées et que ces lieux protégés puissent jouer leur rôle scolaire et social.

Administration et direction de l'EP

La direction et le personnel administratif de l'Ecole primaire se trouvent dans une phase de renouvellement de personnes. Des départs et des absences dues à la maladie, rendent évidents le manque de personnel au sein de l'équipe de Serre 14. La multiplicité des tâches administratives ainsi que le nombre élevé de classes et d'élèves vont exiger des mesures propres à assurer le bon fonctionnement de l'école, la qualité de l'accueil et la santé du personnel.

Les mesures projetées sont les suivantes :

- engagement d'une secrétaire supplémentaire à temps complet à la place d'un poste, intérimaire depuis 3 ans;
- augmentation d'un poste de secrétariat de 50%
- engagement d'un aide-préparateur : depuis plusieurs années nous bénéficions de la présence d'un voire de deux employés en mesures de crise; en compagnie du préparateur. Cette équipe abat un travail considérable d'entretien du mobilier, de fabrication de divers accessoires en relation avec l'enseignement, de déménagement, de transport d'élèves, en plus de la gestion et de la manutention du stock de matériel, de l'installation de divers lieux de manifestation, etc; ce département est indispensable à la bonne marche de l'école sans compter qu'il nous fait économiser des sommes importantes sur la réparation et la fabrication de mobilier et accessoires; suite à l'amélioration de la situation économique, on ne trouve plus de chômeurs pour compléter notre équipe; il faut donc envisager l'engagement d'un aide-préparateur;

- délégation de certains dossiers administrativo-pédagogiques de la direction à des enseignants : la direction doit renforcer sa présence dans les classes, dans les collèges. Elle doit donc libérer du temps sur certains dossiers dont elle s'occupe :
 - dossier "spectacles" décharge d'une heure hebdomadaire, éventuellement deux;
 - dossier "sports" décharge d'un demi-poste environ en fonction du cahier des charges, à déterminer

- à terme, il faudra réfléchir à la création d'un deuxième poste de sous-directeur, sous-directrice.

Ecole secondaire

Parmi les problèmes que rencontrera l'Ecole secondaire dans les prochaines années, quelques options prioritaires doivent être dégagées. Elles sont recensées par thèmes dans le présent programme.

1. Elèves

On parle de plus en plus de violence, dans tous les cercles et à toutes les occasions. Quelle est sa réalité dans notre école? On pourrait dire qu'elle est montée d'un cran avec la génération actuelle, mais qu'elle reste le fait d'une petite minorité. Les autorités locales s'en préoccupent. Les journaux, la télévision, le cinéma en parlent, la montrent et la mettent en scène, la valorisant peut-être ainsi plus qu'ils ne la combattent. Elle se développe à l'école, lieu de socialisation, et en dehors de l'école, là où nous ne pouvons que difficilement la déceler, sinon par ce qu'on nous en rapporte, et plus difficilement encore lutter contre son extension, pour autant que cela soit encore en notre pouvoir.

Pour notre école, le parti a été pris de nous appuyer sur notre Charte, de l'appliquer, de la faire appliquer, de développer le sens civique de nos élèves, d'intervenir toutes les fois que nous le pouvons à des fins éducatives plus que répressives, de tisser le réseau le plus serré, le plus efficace pour circonscrire les problèmes naissants.

Force est de constater que les milieux les plus touchés par ces comportements sont ceux qui sont défavorisés, que ce soit pour des raisons financières, culturelles ou socioprofessionnelles, de santé, de déracinement ou pour toute autre carence de type affectif et éducatif. Toutes les énergies doivent donc se mobiliser pour réagir à cette montée d'incivilités que l'on constate de plus en plus dans les relations humaines.

Des actions spécifiques – formation du corps enseignant à la gestion de la violence, formation des élèves à la communication non-violente, formation des élèves à la citoyenneté, développement d'un encadrement de proximité, centres de santé, etc - sont en préparation. Elles auront un coût, devront prendre en compte la démarche de l'Etat et les propositions du groupe de réflexion initié par la direction de l'Instruction publique.

La formation à la citoyenneté passe aussi par l'implication de l'élève dans la vie de l'école en général, de la classe en particulier. En ce qui concerne ce partenariat, notre Charte ouvre quelques pistes qu'il s'agira de développer en fonction des expériences déjà réalisées, en accord avec les enseignants et dans le cadre des mesures prises par la Commission scolaire et le Conseil général.

2. Pédagogie générale

Formation aux nouvelles technologies de la communication

En vue de la maîtrise et de l'utilisation des nouvelles techniques de communication, un réseau pédagogique neuchâtelois se met lentement en place. Parallèle au réseau administratif, il liera à terme toutes les écoles du canton, primaires, secondaires et supérieures, permettant des échanges d'informations, d'expériences, d'idées, de compétences ainsi que l'ouverture pluridisciplinaire souhaitée par la pédagogie moderne. Il est opérationnel pour notre école depuis août 2000 et s'appuie sur trois salles multimédias (une par centre), soit 39 postes pour 1800 élèves.

Au cours de la législature 2000 - 2004, selon les termes du rapport adopté par la Commission scolaire qui précise les objectifs poursuivis, il s'agira au moins d'équiper chacun de nos centres de deux salles complémentaires. Le rapport sur cet objet qui sera prochainement soumis à l'appréciation du Grand Conseil prévoit l'équipement d'une place de travail pour 12 élèves.

Si un équipement est indispensable, une formation adéquate et approfondie des enseignants à l'utilisation de ces nouvelles techniques est tout aussi nécessaire. Aussi, accentuerons-nous l'offre en formation dans ce domaine.

Evaluation

L'évaluation du travail des élèves est au centre d'une large réflexion qui touche tous les enseignants du canton. Dans chaque école secondaire, un groupe de travail procède à une recherche innovatrice en la matière, ou, pour le moins, destinée à définir une vision moderne d'un sujet dont les principes actuels datent un peu. Une Commission cantonale est chargée de faire avancer le dossier et de rédiger une synthèse des travaux effectués. Au vu de l'ampleur de la tâche, on peut déjà dire que l'évaluation à l'école secondaire ne sera pas officiellement modifiée avant août 2003. Dès lors, l'évolution de cette réflexion sur un objet sensible sera suivie de près par la direction de l'Ecole secondaire.

Structures du secondaire 1

Pour terminer la revue des grands dossiers, il faut ajouter que la réforme du système scolaire neuchâtelois se poursuit. Entamée avec la rénovation imposée de la section pré-gymnasiale, devenue section de maturités, la réflexion s'est portée sur les deux autres sections avec la création d'un groupe ad hoc qui a déposé un premier projet dans le courant de l'automne 1999. Soumis à consultation, il va être retravaillé pour lever les principaux points d'achoppement.

Les principales innovations résident dans la proposition de réunir les élèves des sections préprofessionnelle et moderne dans une section générale, d'organiser un enseignement à niveaux dans les disciplines principales et dans l'introduction de branches à options en fin de scolarité.

Là encore, au vu des enjeux et des incidences sur le quotidien de l'école – corps enseignant, locaux et horaires –, le dossier sera suivi de près par la direction. La mise en application pourrait intervenir à la fin de la législature 2000 - 2004.

Rythmes scolaires

Des voix nombreuses demandent que l'école réexamine les rythmes scolaires. Heure du début des cours, pause de midi, occupation différente des après-midi, désacralisation du mercredi après-midi, encadrement après les heures, devoirs à domicile feront l'objet d'une étude approfondie en collaboration avec la Commission scolaire et la direction de l'Ecole primaire.

3. Enseignants

En raison de l'évolution très rapide de tout ce qui touche au monde de l'enseignement, les besoins en matière de recyclage et de formation continue sont de plus en plus nombreux et de plus en plus divers. Aussi, en plus des cours spécifiques organisés pour une discipline précise ou par des organismes cantonaux ou intercantonaux, l'école secondaire tient-elle à proposer, à l'interne, des formations liées à la politique générale de l'établissement, aux besoins exprimés par le corps enseignant et aux constats faits au quotidien. Ces formations sont généralement subventionnées à 50% par le CPCE. Elles présentent l'avantage de mieux mobiliser l'ensemble du corps enseignant et de développer, à l'interne de l'établissement, les échanges entre enseignants et une forme d'analyse permanente des pratiques. Lutte contre la violence, utilisation du multimédia, motivation et évaluation seront les secteurs privilégiés au cours de la prochaine législature.

Au-delà de la formation, la direction devra veiller à la santé du corps enseignant qui est soumis à un stress de plus en plus important lié à l'évolution rapide des méthodologies et aux comportements nouveaux des élèves.

Ainsi, avec certaines catégories de jeunes qui rencontrent de sérieuses difficultés, des effectifs de plus de 8 élèves deviennent de moins en moins gérables. Du reste, lorsque les élèves de ces catégories sont en institution, ce sont ces normes qui sont appliquées avec, en plus, un encadrement d'appoint important.

4. Démographie

Pour permettre au Conseil communal de donner réponse à une motion déposée par M. Charles Faivre et acceptée en novembre 1995 par le Conseil général, un groupe de travail réunissant les directions d'école avait été chargé d'évaluer les besoins en locaux et en équipements scolaires, besoins liés à l'évolution de la natalité dans les années 1988-1994 et aux flux migratoires. Le Conseil communal prévoit d'y répondre au cours de l'année 2001.

Pour l'école secondaire, l'étude faisait apparaître un manque de salles dès l'année scolaire 1998-1999. Jusqu'ici, la situation a pu être gérée au travers de deux facteurs : augmentation significative de la moyenne d'élèves par classe et utilisation de la technique des classes itinérantes. Au moment où les problèmes éducatifs nous touchent de plein fouet, ces solutions ne sont pas satisfaisantes.

L'augmentation du nombre d'élèves se poursuivra jusqu'en 2006 au moins, et l'école devra ouvrir une douzaine de classes jusque là.

C'est pourquoi l'Ecole secondaire doit pouvoir appliquer les solutions qu'elle préconisait dans le cadre de l'étude de la motion Faivre. Certaines ont un caractère temporaire, d'autres durable. Ces dernières s'inscrivent dans le cadre d'un développement des infrastructures et des besoins de l'école, particulièrement dans le domaine des techniques de l'information et de la communication, des lieux d'accueil pour les élèves et des centres de documentation. Ces mesures sont reprises dans la planification financière.

5. Parents

Jusqu'à présent, ni l'école, ni l'Autorité scolaire n'ont ressenti le besoin de s'appuyer sur une association de parents d'élèves. Pourtant, dans la mesure où ses objectifs, son mandat et ses modalités de fonctionnement seraient clairement définis, il est aujourd'hui évident qu'elle pourrait être utile. Une responsabilisation effective des parents pourrait non seulement nous permettre une meilleure prévention, une meilleure approche des problèmes liés aux incivilités, mais aussi nous aider à développer des actions conviviales dans les centres, actions qui nous permettront de rencontrer les parents généralement absents. Il sera ainsi possible d'évoquer avec eux des problèmes éducatifs. Des propositions seront vraisemblablement faites dans le cadre du rapport du groupe « Violence ».

6. Bâtiments

La situation financière de ces dernières années nous a contraints à limiter les investissements dans le secteur de l'entretien des bâtiments et de l'amélioration générale des conditions d'accueil de nos élèves. Aujourd'hui, au vu de l'augmentation des effectifs, de l'évolution des besoins, tant pédagogiques que sociaux et de l'état de certains équipements, il ne sera plus possible de différer certains investissements sans mettre en péril le patrimoine immobilier scolaire et, partant, la qualité de l'enseignement.

Services sociaux

Service d'aide sociale

L'Etat a demandé à M. Bernard Ziegler une étude visant à analyser le fonctionnement des services de l'aide sociale du canton et des communes. Ce rapport constate que les difficultés rencontrées sont principalement la conséquence de la surcharge liée au sous-effectif. Il conclut au bien fondé des mesures prises dans ce sens et relève le rôle pilote et exemplaire que joue le service sur le plan cantonal dans plusieurs domaines importants. Il faut également noter que l'amélioration conjoncturelle qui se dessine ne se répercutera qu'avec retard dans le domaine de l'aide sociale. Dès lors pour ces deux prochaines années, nous pouvons au mieux imaginer une stabilisation par une diminution de la croissance du nombre des nouveaux dossiers. Nous constatons toutefois que, considérant notamment les causes d'assistance et le potentiel faible d'un nombre important de nos clients, la réinsertion reste très problématique.

Nous remarquons également une croissance du nombre de dossiers qui concernent des compléments du revenu en fonction de salaires inférieurs aux normes suisses et cantonales d'aide sociale. De plus les dossiers d'avances sur d'autres prestations sociales, AI notamment ont plutôt tendance à augmenter.

La principale préoccupation du Service d'aide sociale concerne l'augmentation du nombre de jeunes ayant recours à l'aide sociale. Des programmes de réinsertion sont organisés et des efforts considérables, dans ce domaine, devront être entrepris durant la législature qui débute.

Centre de planning familial, consultation grossesse

Nous pensons que la relative stabilité du nombre de consultantes constatée ces dernières années devrait se confirmer dans le futur proche. Une demande d'augmentation d'environ 30 à 50 % de poste est actuellement en cours d'analyse, elle devrait permettre de mieux assumer certaines tâches nouvelles, en particulier celles liées aux consultations pour les problèmes d'infertilité.

Crèche Beau-Temps

La crèche, considérant la reprise économique reçoit le nombre maximum d'enfants autorisés. L'introduction éventuelle du nouveau concept cantonal qui sera soumis au Grand Conseil début 2001 pourrait nous contraindre à augmenter légèrement l'effectif du personnel diplômé. Les effets financiers devraient être compensés par une subvention de l'Etat qui, considérant l'avance de La Chaux-de-Fonds, en matière de politique d'accueil de la petite enfance, conduira vraisemblablement à une diminution des charges pour la Ville.

Maisons de retraite

Tant à Châtelot qu'à Bonne Fontaine les listes d'attente sont très faibles malgré les annonces régulières dans la presse. Les studios sont plus particulièrement touchés par cette difficulté à être reloués rapidement. Une étude visant à poursuivre la transformation d'une nouvelle partie des studios en appartements de deux pièces devra vraisemblablement être envisagée dans les quatre ans à venir.

Le but poursuivi consiste à équilibrer à terme les comptes des maisons de retraite. Cependant, étant lié par les règles fédérales en matière de droit du bail, il n'est pas possible de procéder à des hausses trop importantes de loyers, raison pour laquelle nous augmentons régulièrement ceux-ci dans le respect des normes légales, ce qui devrait nous permettre d'arriver d'ici quelques années à l'équilibre recherché.

Aide et soins à domicile

Les coûts pour la Ville encore inférieurs en 1999 à ceux de 1991/1992 grâce aux mesures de gestion appliquées devraient augmenter ces prochaines années car nous ne pourrions plus compenser la diminution régulière des subventions fédérales et la stagnation de la participation des caisses maladie par des économies de fonctionnement.

Il faut également noter que la création d'un centre de santé est actuellement à l'étude. Ce projet répond à une exigence de l'Etat. Des investissements importants devront être consentis. Ce centre de santé a pour ambition de grouper dans de mêmes locaux tous les services intervenants pour le maintien à domicile. Les frais administratifs devraient dès lors diminuer par l'effet de concentration des moyens. L'objectif final est également d'améliorer le coût et la qualité des soins par une planification des interventions améliorée grâce à la proximité des intervenants (services).

Clinique dentaire scolaire

La Clinique dentaire a pour objectifs permanents de

- ✍ fournir des soins dentaires et orthodontiques de qualité ;
- ✍ rendre ces soins accessibles à toute la population ;
- ✍ promouvoir la santé dentaire ;
- ✍ effectuer les dépistages dentaires annuels.

1. Services offerts à la population

- ✍ En plus des soins dentaires conservateurs et orthodontiques proposés par la Clinique dentaire, les services d'une hygiéniste dentaire seront à la disposition de la population, dès 2000.
- ✍ Nous participons aux différentes actions du Bureau de la santé, afin de promouvoir la santé dentaire qui contribue à une bonne condition générale. Par exemple : les petits déjeuners à l'école (brossage dentaire après discussion sur une alimentation équilibrée et buffet pris à l'école).
- ✍ Dans le cadre du programme de la promotion de la santé dentaire, les enfants reçoivent la visite d'une prophylaxiste de la première enfantine à la 5ième primaire. Elle leur parle évidemment des soins d'hygiène dentaire, mais également de l'anatomie, des différents traitements dentaires, de l'alimentation, etc. Dès 2001, une apprentie en hygiène dentaire se joindra à elle et participera au programme de prophylaxie et des petits déjeuners.
- ✍ Réorganisation dans le fonctionnement des dépistages dentaires, afin d'éviter le déplacement des enfants et d'avoir de meilleures conditions sanitaires et d'hygiène.

2. Formation du personnel

- ✍ Pour suivre le virage informatique, un approfondissement des connaissances informatiques du personnel sera nécessaire.
- ✍ La médecine dentaire et l'orthodontie étant en constante évolution, les médecins-dentistes continueront à se rendre aux différents congrès. Tous les collaborateurs seront également encouragés à se perfectionner dans leur domaine respectif.

3. Projet d'investissement

Afin de nous permettre de continuer à dispenser ces services de qualité, la clinique doit impérativement renouveler ses équipements.

- ✍ De façon très prioritaire, les appareils de stérilisation doivent être changés ainsi que les sanitaires et chaises dentaires, le tout étant devenu vétuste.
- ✍ Dans un deuxième temps, le matériel informatique devra être amélioré. Une amélioration des locaux doit aussi être envisagée.

Centre d'orthophonie

Au cours des dernières années, le Centre d'orthophonie a vu sa population d'enfants suivis en traitement augmenter considérablement.

Elle a ainsi passé de 343 cas en 1987 à 580 cas en 1999-2000. Le nombre de postes est resté relativement stable jusqu'à ce jour; il augmentera d'environ 2 postes dès janvier 2001.

Cette augmentation de postes aura des conséquences à plusieurs niveaux :

- ✍ possibilité accrue d'offrir des traitements plus intensifs en fonction des besoins
diminution de la liste d'attente pour les nouveaux cas (qui est actuellement d'environ 6 mois)
- ✍ nécessité de trouver de nouveaux locaux.

Les locaux actuels ne permettant pas d'extension immédiate et les déplacements des jeunes enfants posant souvent des problèmes, il est nécessaire d'envisager la création d'une permanence.

Après analyse, le quartier Ouest de la ville est celui qui nécessite le plus rapidement l'ouverture d'un tel lieu.

Dans un premier temps, pour répondre à la demande de la population et aussi à celle des enseignants de quelques collèges (Endroits, Forges, Cernil-Antoine), des contacts ont été pris avec différents services susceptibles de mettre un local à disposition et une solution provisoire pourra probablement être mise en place dès janvier 2001. Cependant, la création d'une véritable permanence autonome s'impose à terme.

En effet, pour travailler dans des conditions comparables à celles du Centre d'orthophonie, la permanence devrait être composée d'au moins deux bureaux, d'une salle d'attente et de WC. Elle devrait en outre être équipée d'un matériel didactique, d'un téléphone et idéalement d'un ordinateur relié au Centre d'orthophonie.

Affaires culturelles

Dans l'espoir d'une certaine embellie financière dont, on le sait, le secteur culturel dépend très fondamentalement, un certain nombre de projets devraient se concrétiser au cours de cette période législative 2000-2004.

Parmi ceux-ci, le plus significatif est, sans contestation possible, la restauration et la rénovation du Théâtre dont les travaux viennent de commencer. Ceux-ci s'achèveront, en principe, à la fin de 2002 ou au début de 2003.

Cette nécessaire revalorisation de notre patrimoine culturel dont le coût important (18 millions) est pris en charge à raison de 2/3 par les collectivités publiques le tiers restant par des fonds privés, va de pair avec un projet de restructuration des arts de la scène. Celui-ci vise à rapprocher, dans le fonctionnement administratif et technique (informations au public, billetterie, entretien technique, matériel) les acteurs culturels de ce domaine, qu'ils soient diffuseurs ou créateurs. Il est aussi évident que des collaborations accrues doivent être négociées avec nos voisins du Locle, de Neuchâtel, d'Yverdon, de Bienne et de Franche-Comté afin que les structures théâtrales, toutes neuves ou rénovées, mettent sur pied des programmations complémentaires et incitent les publics à plus de curiosité et plus de mobilité.

Dans un autre domaine, celui de l'enrichissement de la vie locale, il s'agira, en relation avec les représentants du secteur tertiaire, de participer à des actions qui permettront d'établir des contacts entre les différents groupes de population au travers d'événements où les activités culturelles prendront leur place.

L'exposition nationale de 2002 offrira la possibilité aux régions "hors site", du moins c'est ce qui en est espéré, de se mettre en valeur par des actions et des offres spécifiques. Celles-ci devraient déployer leurs effets après l'expo, pour la fin de la période administrative.

La mise sur pied d'une manifestation d'importance nationale voire internationale, liée aux savoir-faire particuliers de notre région (horlogerie, école d'art HES, design) ainsi qu'à son patrimoine architectural propre (quartiers industriels du XIX^{ème}, Art Nouveau, Le Corbusier) doit être envisagée. La concrétisation de cette idée pourrait s'effectuer en 2003 ou 2004.

Pour ce qui concerne les institutions muséales et la Bibliothèque de la Ville, elles font l'objet de chapitres particuliers. Cependant l'idée d'un engagement cantonal nécessaire au développement du Musée International d'horlogerie sera poursuivie dans la mesure où le poids de cette institution unique au monde et qui contribue au prestige du canton tout entier est trop lourd à porter pour la Ville seule.

En restant attentifs aux besoins culturels nouveaux qui se manifesteront et en mesurant avec objectivité l'importance des apports de nos partenaires habituels par une évaluation et un dialogue constructifs les responsables des Affaires culturelles dessineront avec une visibilité accrue les lignes de force de leurs activités.

Bibliothèque de la Ville

Les travaux dont la réalisation totale ou partielle devrait intervenir au cours de la législature 2001-2005 visent deux objectifs principaux :

- ✍ Aménager une infrastructure permettant à la fois d'accueillir et de conserver dans des conditions adéquates le patrimoine imprimé et manuscrit
- ✍ Aménager l'espace du secteur lecture publique dans un ensemble dimensionné aux normes en vigueur de manière à bénéficier d'un lieu d'accueil et d'exposition convivial.

Durant la période législative précédente, la Commission de la Bibliothèque a réalisé une étude circonstanciée et soumis un rapport aux autorités exécutives concluant à la nécessité de réaménager un certain nombre de locaux de l'institution. Elle a d'ores et déjà déterminé les priorités et approuvé l'idée d'attribuer à la Bibliothèque de la Ville de nouveaux locaux en particulier pour assurer la conservation du patrimoine archivistique et améliorer le secteur qui touche la lecture publique.

Dans cette perspective la Commission sollicite, à juste titre, un crédit d'étude visant à poursuivre le projet et à affiner les propositions.

Les transformations souhaitées sont conçues de façon échelonnée sur plusieurs années. Rappelons à ce titre que la Bibliothèque apporte régulièrement des améliorations de ses locaux sur les modestes montants disponibles du poste budgétaire « Entretien des bâtiments ». Dans le cas de figure qui nous occupe, il est donc souhaitable que, pour la nouvelle législature, notre institution puisse engager un financement spécial qui évite de reporter une procédure lente compte tenu de la situation actuelle.

Les mesures urgentes à prendre pour apporter les transformations basiques, tout particulièrement dans le secteur des fonds spéciaux, d'ailleurs éparpillés dans des salles d'une époque révolue, au mépris des normes élémentaires de conservation, n'ont pas d'autres ambitions que celles-ci :

- ✍ assurer la pérennité du patrimoine imprimé et des archives conformément aux missions de l'institution
- ✍ favoriser la modernisation de l'ensemble de ses services
- ✍ garantir l'évolution du Département chargé des archives audiovisuelles cantonales

Finalement, un quart de siècle après l'attribution des locaux de l'ancien Gymnase à la Bibliothèque et à l'heure où ses consœurs sur le plan national et international engagent des millions pour assurer la sauvegarde de leurs collections en appliquant des mesures onéreuses de désacidification, il ne semble pas que la demande, somme toute légitime, d'attribuer quelques locaux supplémentaires pour assurer la conservation des archives confiées à la Bibliothèque de la troisième ville de Suisse romande soit démesurée et irréalisable dans le contexte actuel.

Investissements

Objet	2001	2002	2003	2004
Réaménagement et équipement des sous-sols au profit de la conservation des archives et des collections précieuses		370'000.-		
Réaménagement et équipement de l'espace lecture publique			530'000.-	
Réaménagement des salles actuelles de conservation et locaux du personnel				300'000.-
Changement de la table de montage (achat d'occasion en 1989 d'une table interciné, année de fabrication 1975)	80'000.-			

Bibliothèque des jeunes

Dans le même esprit qui anime l'évolution de la Bibliothèque de la Ville, il est prévu, sur la base d'un plan établi par le Service d'urbanisme, de doter la Bibliothèque des jeunes située à Président-Wilson d'une véranda.

Cette option de transformer modestement cette bibliothèque répond, d'une part, à un impératif d'extension, en particulier pour assurer l'accueil des classes, et, d'autre part, à la volonté des autorités qui souhaitaient, en 1993 déjà, privilégier cette option plutôt que de créer une troisième bibliothèque.

Objet	2001	2002	2003	2004
Réaménagement et équipement de Président-Wilson	145'000.-			

Musée des beaux-arts

Le Musée des Beaux-Arts se propose de réaliser les objectifs suivants pour la période 200-2004.

au niveau de la conservation:

- ✍️ achèvement et publication du catalogue des collections de peintures et de sculptures en collaboration avec les universités romandes et l'Institut suisse pour l'étude de l'art (ISEA)
- ✍️ mise sous passe-partout de la collection de gravures de Vallotton
- ✍️ nouveau catalogage de la bibliothèque en vue de sa mise en réseau avec la Bibliothèque de la Ville
- ✍️ archivage de la photothèque
- ✍️ restauration de la bibliothèque Le Corbusier en vue d'un prêt

au niveau des expositions

- ✍️ augmentation du poste budgétaire relatif à la publicité

au niveau de l'animation

- ✍️ création d'un site MBA
- ✍️ fiches de présentation des collections
- ✍️ amélioration de l'offre des visites pédagogiques de la collection permanente

au niveau du bâtiment

- ✍️ réfection des façades et des verrières façade Nord

au niveau du personnel

- ✍️ rétablissement du poste complet de régisseur concierge
- ✍️ ½ poste d'assistant du conservateur

Musée d'histoire

Durant la dernière législature, le Musée d'histoire n'a pu, faute de moyens financiers, réaliser qu'une petite partie du programme qu'il s'était fixé pour la période administrative 1996-2000. Il s'agissait de la communication de l'institution. Nous avons obtenu l'accord du Conseil communal pour modifier notre nom qui est devenu « Musée d'histoire » en remplacement de « Musée d'histoire et médaillier » qui donnait une connotation trop spécialisée à l'institution et ne mettait en valeur qu'une seule des collections spécialisées qu'elle contient. Ce nouveau nom a été diffusé au travers d'un logo et d'une ligne graphique utilisée pour les cartons d'invitations, les affiches et les annonces du Musée.

Il reste cependant une question urgente à résoudre : celle du renouvellement complet de la muséographie des collections permanentes.

Ceci afin de faire du Musée un véritable outil à vocation culturelle, pédagogique et touristique. Le but du réaménagement de la collection permanente est de présenter aux visiteurs un déroulement chronologique de l'histoire de la ville au fur et à mesure qu'ils se déplacent dans le Musée. Nous avons commencé cette transformation en disposant de nouvelles vitrines dans les salles du rez-de-chaussée pour présenter la période allant de 1656 à 1794. Cette expérience à échelle réduite souligne l'absence d'un environnement muséographique digne de ce nom qui fasse d'une visite au Musée un élément attractif voire même spectaculaire. Or cet élément fait totalement défaut actuellement. Le projet de remaniement de la collection permanente bénéficiera d'éléments nouveaux qui devraient aider à sa réalisation.

En référence avec le thème « Watch Valley » retenu comme concept touristique de la région, nous souhaitons profiter du réaménagement pour mettre en valeur les divers aspects de l'histoire de cette véritable « ville de la montre » qu'était La Chaux-de-Fonds. Cette thématique serait susceptible d'intéresser également une partie des visiteurs du Musée international d'horlogerie qui découvriraient ainsi le contexte social, politique, économique et urbanistique de la ville.

Nous souhaitons l'inscription de ce projet dans la planification financière 2000-2004 même s'il n'est pas encore chiffré car il est déterminant pour le développement du Musée.

L'appui financier de la commune sera indispensable à la réussite de ce projet mais il s'avèrera nécessaire de trouver également des fonds privés. Pour la réalisation de ce dernier objectif, la Société des Amis du Musée d'histoire (SAMH), créée en janvier 2000, sera un relais précieux.

Enfin un élément matériel : depuis l'été 2000, nous pouvons occuper la totalité des caves du Musée alors qu'auparavant l'entreposage du vin de la ville occupait deux caves. Si l'on sait que l'une des caves du Musée communique avec le Musée international d'horlogerie (par un local placé derrière le stand de vente), le lien thématique entre les deux institutions pourrait être renforcé par une liaison directe. Un projet de transformation des caves en salles d'exposition temporaires étudié en 1988 et devisé à Fr. 364'000.- est resté en attente d'une réalisation.

Outre une liaison directe avec le MIH, l'utilisation des caves comme salles d'expositions temporaires présenterait l'avantage d'être plus facilement accessible aux visiteurs que l'actuelle salle du deuxième étage (le musée n'est pas équipé d'un ascenseur).

D'autre part, notre salle d'expositions temporaires n'est pas modulable. Les vitrines sont fixes et la salle doit toujours être utilisée en entier. Les caves – qui sont de différentes grandeurs – offriraient un espace qui s'adapterait facilement aux thèmes et aux dimensions des expositions.

La question du réaménagement de la collection permanente devrait être étudiée de manière plus approfondie par un groupe de travail réunissant des membres de la Commission et des membres du comité de la SAMH. Ce groupe de travail se prononcerait sur l'ampleur à donner au projet (utilisation des caves comme salles d'expositions temporaires ou non), sur l'attribution d'un mandat à un muséographe et sur l'établissement d'un devis précis des coûts du projet.

A moyen terme, il faut encore mentionner la réalisation d'un site Internet du Musée. Dans l'immédiat, grâce à un soutien financier extraordinaire de la Ville, nous pourrions réaliser des pages supplémentaires pour présenter le musée de manière attractive sur le site communal qui s'ouvrira le 1^{er} janvier 2001. Nous souhaitons par la suite développer un site qui soit propre au Musée et qui contiendra notamment des informations sur les collections. L'importance de ces informations sera d'autant plus grande que nous ne disposons pas d'un catalogue imprimé. Un autre chapitre important du site sera réservé à la documentation sur l'histoire de la ville réunie lors de nos expositions temporaires. Nous souhaitons encore présenter sur ce site une synthèse sur l'évolution du paysage urbain chaud-de-fonnier en réunissant gravures, cartes postales et photos.

Institutions zoologiques

Musée d'histoire naturelle

Sols

Installé depuis plus de 35 ans dans ses locaux à l'ouest de la Poste, le mhnc subit les outrages du temps, notamment au niveau des sols (le nombre de visiteurs est considérable) et des éclairages..

Les carreaux bleus de 25 x 25 cm qui couvrent les planchers du niveau d'entrée et du niveau du podium sont devenus fragiles et cassants. En de nombreux endroits, ils sont fendus ou cassés et ont déjà nécessité des remplacements, avec des carreaux en stock (notamment de récupération).

La situation devient peu confortable. Depuis plusieurs années, il n'est plus possible de nettoyer humide, car les carreaux se décollent... Il faudrait donc envisager de refaire les sols.

Eclairages

L'entrée du musée, si elle a subi un lifting au niveau du mobilier ces dernières années, mériterait aussi un éclairage convenable. Les grilles en plexiglas qui diffusent la lumière des néons placés dans le plafond sont en partie cassées et ne peuvent être remplacées (elles ont près de 40 ans, elles aussi). Il faudrait donc revoir tout le problème de l'éclairage, ce qui nécessite l'intervention extérieure d'un électricien-éclairagiste.

Porte d'entrée

La porte d'entrée (double porte en bois), ouverte totalement pour accueillir les visiteurs, constitue une zone d'échange thermique dommageable pour le maintien d'un climat régulier dans le musée. La porte actuelle pourrait être forcée sans grand effort, tant la serrure est petite par rapport à la dimension des deux battants.

Nous pensons pouvoir remédier à cet état de choses en installant une deuxième porte à deux battants en verre, d'une part plus attrayante, d'autre part permettant une meilleure isolation du musée (économie de chauffage et, plus important encore, diminution des sauts de température et d'humidité dans nos locaux; augmentation de la sécurité de fermeture).

Avenir du musée

Le bail actuellement en vigueur avec La Poste court jusqu'au 31 décembre 2006. Dans l'optique d'une utilisation rationnelle des bâtiments publics, en fonction aussi de la mise en synergie des trois institutions zoologiques (Musée, Parc zoologique et Vivarium) qui se trouvent depuis fin 1998 sous une direction et une administration communes, le projet a été émis de transférer à terme le Musée d'histoire naturelle dans les bâtiments de l'Ancien Stand. Cette opération de grande envergure permettrait de créer une pôle animalier très attractif sur le site du Bois du Petit Château, puisque les visiteurs auraient une activité possible par tous les tous les temps, sans jamais être empêchés ou contrariés.

Un premier examen sommaire de la situation (visite des lieux) a permis de constater que les locaux de l'Ancien Stand se prêteraient tout à fait à leur transformation en un Musée d'histoire naturelle moderne, aisément accessible et parfaitement cohérent avec les deux pôles d'attraction que constituent actuellement le Parc zoologique et le Vivarium.

Bois du Petit Château - Parc zoologique

La remise en ordre des canalisations et adductions d'eau CHF 100'000.- (estimation faite autrefois par M. Sester), avec adjonction éventuelle d'un bassin de rétention et d'un système de pompage (économie d'eau...) doit être envisagée à bref délai, tant les pertes sont importantes sur notre partie de réseau.

La toiture de la grange souffre d'un affaissement partiel de sa poutraison. Il faudrait remédier à cet état de choses.

Vivarium

Les problèmes d'humidité inhérents au chauffage indispensable aux nécessités vitales des animaux commencent à poser quelques problèmes d'état des structures. Il faudrait envisager au moins l'installation de cheminées d'évacuation de l'humidité, éventuellement combinées avec des ventilateurs fonctionnant à temps partiel.

Musée international d'horlogerie

1. Bâtiment et locaux

Le **bâtiment** du Musée international d'horlogerie, inauguré en 1974, a fort bien vieilli, cependant d'importants travaux d'entretien peuvent s'avérer nécessaires durant la prochaine législature. Il s'agit notamment des **vitres du beffroi** qui devront être remplacées dans un avenir plus ou moins proche. [Hors budget : financement par crédit spécial].

La structure et la mécanique du **carillon**, datant de 1980, ont bien supporté le poids des ans, cependant toute l'électronique est à revoir et nous sommes à la merci de la moindre panne des circuits qui pourrait le faire taire à jamais. Il ne s'agit pas ici de réparation mais de remplacement car les progrès technologiques sont tels que les composants ne se trouvent plus sur le marché. [Hors budget : financement par crédit spécial].

Les **aménagements internes du bâtiment** demandent eux aussi quelques adaptations en raison de l'âge même du matériel et de l'avenir que nous souhaitons pour l'institution.

Depuis de nombreuses années nous désirons améliorer **l'entrée du Musée international d'horlogerie**, les actuelles portes coulissantes favorisant une très grande déperdition de chaleur. A chaque entrée de visiteurs l'air froid s'engouffre dans les locaux. Dans un souci d'économie d'énergie et de confort pour le personnel de l'accueil un sas d'entrée devrait être rapidement mis en place. [Fr. 100'000.- hors budget : financement par crédit spécial].

La salle polyvalente du musée par son caractère et sa situation est unique en ville de La Chaux-de-Fonds. Elle accueille déjà bon nombre de manifestations mais pourrait être nettement mieux exploitée et bénéficier d'une meilleure promotion pour des locations pour des congrès et conférences si la **sonorisation et le confort de ses sièges** étaient revus. Il nous paraît primordial pour la promotion de notre région de pouvoir offrir aux entreprises qui le souhaiteraient cette salle pour leurs manifestations d'envergure. A titre d'information, nous devons faire appel à des techniciens de la sonorisation, avec des frais importants à la clef, pour sonoriser la salle lors de nos manifestations ! [Fr. 100'000.- hors budget : financement par crédit spécial].

La nouvelle affectation des locaux sis au-dessus du centre de restauration en horlogerie ancienne et intégrés à celui-ci, est à l'étude. Ces locaux ont été occupés jusqu'à l'été 2000 par les élèves des classes de restauration en horlogerie ancienne du CIFOM. Ces classes ont été rapatriées dans les locaux de l'école. **Le projet est de déménager le Centre d'études interdisciplinaires du temps** dans cet espace. Ceci pour une raison technique tout d'abord, les « compactus » prévus pour la bibliothèque ne peuvent être supportés par la dalle du premier étage du musée.

La clarté de l'espace mis à disposition favoriserait aussi le travail du/de la documentaliste et des chercheurs. Les artisans – restaurateurs ainsi que leurs stagiaires auraient aussi à proximité dans leur zone de travail la documentation qui leur est nécessaire. Ce réaménagement, sans être des plus coûteux, nécessitera cependant des transformations des locaux, notamment une isolation de l'atelier, par une porte en verre par exemple, pour éviter déprédation et vol sur les pièces en travail. [Travaux à effectuer dans le cadre des budgets de fonctionnement].

2. Le Musée international d'horlogerie

Après l'évocation des travaux d'entretien et de transformation des locaux, il convient d'aborder les projets qui permettront au Musée international d'horlogerie de continuer à asseoir sa renommée dans le monde muséographique national et international.

Les grandes **expositions thématiques bisannuelles** ne peuvent ici être qu'évoquées en raison de la démission du conservateur titulaire. 2002, 100^{ème} anniversaire de l'existence du musée, sera marqué par une exposition dont le thème est encore à déterminer. Il en est de même pour 2004. Notons qu'une exposition conjointe à tous les musées de la ville, **L'eau** est à l'étude. Le souhait de l'actuelle commission est d'élargir les sujets d'expositions dans les domaines historique, sociologique et économique. [Fr. 100'000.- à 150'000.- par exposition, à couvrir en partie par le budget et en partie par l'apport des sponsors].

De **petites expositions thématiques** seront régulièrement proposées sur le promontoire, certaines pourraient présenter les métiers de l'horlogerie. [Fr. 20'000.- annuel au budget].

Mais la vie du musée se fait au quotidien et durant cette législature plusieurs améliorations à la visite seront mises en place.

Dès 2001, **des audioguides** permettront aux visiteurs individuels de faire une visite attractive et enrichissante. Le programme audiovisuel présenté au musée depuis 25 ans a vieilli et son équipement technique menace de tomber en panne, il sera réétudié en même temps que les audioguides. [Le financement de cet investissement env. Fr. 60'000.- nécessitera la demande d'un emprunt auprès de la commune, la location des appareils (env. Fr. 3.-) devrait permettre un remboursement rapide].

L'offre multimédia du musée s'enrichira au cours de la prochaine législature, et d'autres programmes seront disponibles à la consultation sur les ordinateurs de l'exposition. [Financement dans la mesure du possible par le budget]. La production d'un CD rom du Musée international d'horlogerie est envisagé, mais une étude solide du financement est encore à faire.

Un **programme didactique** comprenant notamment un manuel de l'enseignant et un guide de l'élève doit impérativement voir le jour en 2001. Nous constatons une forte demande de la part des enseignants extérieurs à la ville, et une désaffection des écoles locales à visiter le musée en raison de la complexité du sujet abordé.

Sachant que les enfants sont le public de l'avenir, un grand effort est à faire pour les intéresser et rendre leur visite attractive et instructive. [Budget nécessaire : Fr. 30'000.- sur trois ans pour l'édition des manuels, des fiches techniques des enseignants et des élèves et la production des cassettes vidéo des films de l'exposition].

Des animations pour les jeunes visiteurs seront préparées et expérimentées durant la prochaine législature.

Un volet présentant **industrie horlogère suisse et formation** doit être intégré à l'exposition. Présentement aucune information sur ces deux points capitaux n'y figure. [Les coûts inhérents pourraient être pris en charge par des sponsors].

3. Promotion et animation

Le **site Internet www.mih.ch** sera en ligne fin 2000. Il devra promouvoir tous les départements de l'institution à l'extérieur et permettre aux visiteurs, chercheurs ou simples curieux de préparer leur visite ou de la susciter. [Outre les Fr. 16'000.- à 20'000.- du site, les coûts de maintenance devront être englobés dans les coûts de fonctionnement].

Des **animations** à résonances plus locales seront prévues en association avec les amisMIH : **objet du trimestre, conférences – débats, visites à thème, journée d'étude, journée des artisans etc.** Ces animations ont pour but de fidéliser le public et de promouvoir le Musée international d'horlogerie et tous ses aspects. [Fr. 4'000.- à 5'000.- annuel, financement par le budget et les amisMIH].

Un effort financier tout particulier est à consentir pour mener une **campagne nationale de publicité**. Notre nouvelle affiche institutionnelle a été créée dans cette perspective. [Fr. 100'000.- inscrit au budget 2001].

4. Recherches et publications

Elles ne sont pas oubliées dans le programme de la prochaine législature. Avant tout, c'est la **bibliothèque spécialisée**, la plus importante au monde dans son domaine, plus de 4'500 références, qui doit retrouver une seconde jeunesse. C'est pour cette raison qu'une demande a été adressée à la Loterie romande pour permettre à l'institution d'engager pour un mandat défini un/une bibliothécaire capable de rendre à cet outil sa valeur et ensuite l'intégrer au réseau des bibliothèques suisses. [Fr. 50'000.- pour un mandat de bibliothécaire, demande adressée à la Loterie romande, en suspens]

Outre les travaux menés par les conservateurs et les assistants universitaires rattachés à l'Université de Neuchâtel, le/la documentaliste devrait être en mesure de travailler sur un sujet aboutissant à une **publication** (articles de journaux, monographies ou autres).

Les résultats des travaux de restauration des objets de la collection (qui font déjà le sujet d'un rapport, parfois publié dans la revue Chronométrophilia, organe des collectionneurs en horlogerie ancienne), devraient être mis en forme, publiés simplement et vendus à la librairie du musée. [Impossible de chiffrer les coûts de publication, des aides et subsides peuvent éventuellement être demandés ainsi que le soutien d'éventuels sponsors lorsqu'il s'agit de la publication d'un catalogue d'exposition par exemple].

En alternance avec les grandes expositions, des **colloques** sont organisés tous les deux ans sous l'égide du Musée international d'horlogerie en collaboration avec des partenaires comme l'Université. Celui du printemps 2001 portera le titre ***Le temps n'est plus ce qu'il était*** et bénéficiera de communications de personnalités de renommée internationale.

5. Conclusion

Pour terminer ce rapport il faut souligner que durant la prochaine législature il conviendra de resserrer, dans la mesure du possible, les liens avec l'Université et surtout se rapprocher de la direction des HES SO afin d'établir des liens durables permettant au Centre d'études comme au Musée international d'horlogerie d'asseoir leur importance et de rester une référence incontournable.

Sujet		REALISATION					Estimation des coûts	FINANCEMENT		
		2000	2001	2002	2003	2004		IHT	Ville	Sponsor
1	Mise en place du nouveau règlement de l'Institut	X								
2	Finalisation du cahier des charges de l'ensemble du personnel	X	X							
3	Modification de l'entrée principale pour éviter la déperdition de chaleur			X	X	X	100'000.- Crédit spécial		X	
4	Renouvellement du mobilier et des installations de la salle polyvalente			X	X		120'000.- Crédit spécial		X	

Sujet		REALISATION					Estimation des coûts	FINANCEMENT		
		2000	2001	2002	2003	2004		IHT	Ville	Sponsor
1	PRIORITE Site Internet www.mih.ch	X	X				20'000.-	X		
2	PRIORITE Audioguides	X	X				100'000.- Prêt de la ville		X	
3	PRIORITE Publicité	X	X	X	X	X	100'000.- annuel à inclure au budget	X		
4	<i>Inventaire informatisé des collections</i> • Refonte complète	X	X	X	X	X	Mandat à temps partiel d'un spécialiste en informatique. 30'000.- annuel		X	
5	<i>Animation</i> • Visites à thèmes • L'objet du mois • Automates	X	X	X	X	X	3'500.- annuel à inclure dans le budget	X		X
6	<i>Espace multimédia</i> • Augmenter l'offre de ce nouvel espace.	X	X	X	X	X	5'000.- annuel A financer par le budget usuel sauf exception.	X		

7	<i>Programme didactique</i> 1. Manuel pour enseignants et élèves 2. Un espace « enfant » avec des modèles à construire	X	X	X			30'000.- Financement à trouver (notamment auprès des institutions, étatiques ou privées, liées à la formation)	X	X	X
8	<i>Exposition permanente</i> Introduction d'une dimension historique et sociologique de l'industrie horlogère		X	X	X	X	10'000.- annuel	X	X	
9	<i>Expositions thématiques</i> • Sur le promontoire (expositions thématiques) • Dans la salle polyvalente (grandes expositions 2002 – 2004)	X	X	X	X	X	40'000.-/100'000.- annuel Budget exposition + recherche de fonds à l'extérieur.	X		X

Législature 2000 - 2004**CET****Musée international d'horlogerie**

Sujet		REALISATION					Estimation des coûts	FINANCEMENT		
		2000	2001	2002	2003	2004		IHT	Ville	Sponsor
1	Colloque « <i>Le temps n'est plus ce qu'il était</i> »		X				12'000.- à trouver	X		X
2	Colloque				X					
3	Développement de la bibliothèque (mobilier)		X	X		X	20'000.- demande de crédit spécial		X	
4	Poste de documentaliste à temps partiel (50%)		X	X	X		50'000.-/an	X		
5	Actualisation du catalogue de la bibliothèque		X				50'000.-			X

Centre d'animation et de rencontre

Depuis l'année 2000, la nouvelle entité du Centre d'Animation et de Rencontre englobe trois lieux d'animations : Serre 12, Le Centre de loisirs de la Ferme Gallet, et l'ancienne Ecole ménagère de La Charrière.

Ces lieux se distinguent tant par leurs activités spécifiques, leur public que par leur environnement ; récemment regroupés, ils répondent à un besoin de locaux face à la demande des usagers en constante progression. L'objectif prioritaire du CAR pour cette législature consiste à restructurer cette infrastructure dans sa globalité, réaménager ces lieux, réimaginer l'animation dans ces nouveaux espaces avec plus d'aisance, dans l'esprit d'ouverture à un public de plus en plus large, tout en tenant compte des besoins des différentes classes d'âge, et des projets d'animation.

Les enfants. Dans les locaux des lieux précités, le CAR accueille jusqu'à 90 enfants de 6 à 13 ans inscrits dans diverses activités. Ces dernières s'étalent essentiellement sur les mercredis après-midi ainsi que sur les périodes de vacances. D'après les statistiques annuelles, un enfant sur quatre, sur l'ensemble de la ville, participe au moins une fois à une activité proposée par le CAR. La demande ne cesse de croître au fil des années

Avec la multiplication des lieux d'animations, le CAR enregistre un accroissement de la capacité d'accueil, mais l'éloignement de ces lieux engendre à la fois une dispersion des forces de travail, un dédoublement du matériel d'équipement et d'animation. Une rationalisation de la gestion des locaux s'avère judicieux en même temps qu'une redéfinition de l'animation en fonction des lieux.

Bien que centré et plus spacieux, Serre 12 n'offre pas d'espaces verts aux enfants, alors que la Ferme Gallet, situé dans un cadre de verdure, se présente sous de meilleurs attraits pour une centralisation des activités pour les enfants. Dès lors, l'aménagement du volume inexploité de la Ferme Gallet (galetas) en des espaces fonctionnels d'animation s'impose pour augmenter la capacité d'accueil, soit une centaine d'enfants en même temps.

Le réaménagement de la Ferme Gallet (et des locaux adjacents) formera un complexe qui laisse entrevoir de belles perspectives d'animation: extension de la capacité d'accueil, souplesse dans l'organisation des animations extérieures et intérieures, large palette d'activités, étalées sur une plus longue durée dans un environnement plus adapté aux enfants, plus sécurisant, dans un cadre de verdure et d'accès facile.

Déplacer et centraliser l'animation des enfants à la Ferme Gallet, c'est regrouper les moyens éparpillés entre les trois lieux moins adaptés pour un meilleur accueil et une meilleure gestion des locaux comme du matériel. C'est aussi doter la ville d'une aire de loisirs destinée aux enfants et identifiée comme telle, revalorisant la place de l'enfant dans la société.

Les adolescents. Animer les adolescents, c'est développer un projet répondant à des orientations sociale et culturelle, créer un espace « jeunes » qui pourrait répondre à différents besoins, différents intérêts pour les 12-18 ans. C'est aussi faire vivre Serre 12 comme un lieu accessible à tous, avec des animations basées sur un concept éclectique, afin de favoriser la rencontre des jeunes d'horizons divers.

Sous l'angle culturel le plus large, les animateurs sont à l'écoute des envies des jeunes, et mettent à leur disposition, pour eux et avec eux, une scène, un espace d'expressions diverses avec des ouvertures limitées mais régulières en semaine et surtout en fin de semaine. Par ailleurs, la dimension sociale est prise en compte à travers l'accueil convivial, personnalisé, et accessible financièrement.

Depuis de longues années, faute de place, la polyvalence des locaux permettait aux animateurs de jongler avec les occupations des salles. Avec le cumul du matériel d'équipement, la diversité et la fréquence des animations, les opérations d'aménagement des salles prennent de l'importance dans la gestion du temps et de l'espace. Serre 12 doit rester un lieu culturel pour les jeunes, sans oublier le contexte de l'accueil. Faire cohabiter des espaces où les jeunes trouvent des activités de loisirs, un lieu d'accueil convivial, de la place pour des activités d'expression, tout en côtoyant d'autres jeunes impliqués dans la vie sportive, associative ou politique (Parlement des Jeunes et autres), nécessite une meilleure gestion des locaux de l'immeuble de Serre 12.

Pour accueillir les jeunes dans de meilleures conditions, l'Espace-Jeunes de demain devra se réapproprier les locaux de Serre 12 pour en faire un seul espace, une seule entité pour autant que les enfants puissent gagner les espaces verts du Centre de loisirs de la Ferme Gallet. De même, cet Espace-Jeunes englobera des locaux qui seront gérés directement par les jeunes avec l'aide des animateurs.

Sans oublier les autres. Aménagés en fonction de sa vocation antérieure, les locaux de l'ancienne Ecole ménagère, sis à la Charrière 2, présentent un atout non négligeable pour les animations culinaires du CAR. En dehors des animations régulières pour les enfants et les cours de cuisine pour les adultes, le CAR met à disposition occasionnellement ces locaux à différents partenaires culturels (Plage des Six-Pompes et Fête de la Musique). En collaboration avec le Foyer de l'Ecolier, le CAR planche sur le projet d'ouverture d'un lieu pour le Repas de l'Ecolier, en l'occurrence dans ces mêmes locaux. Si un tel projet pouvait voir le jour, le lieu s'y prêterait moyennant quelques aménagements.

Concept d'animation pour les adolescents

Buts :

Développer un projet répondant à des orientations sociales et variables culturelles. Créer un espace "jeunes" qui pourrait répondre à différents besoins, différents intérêts pour les 12-18 ans(ceci pour situer approximativement une tranche d'âge).

Faire vivre Serre 12 comme un lieu accessible à tous parce qu'offrant des animations basées sur un concept éclectique, afin de favoriser la rencontre des jeunes de différent horizon.

Notre souhait à long terme est de disposer de la totalité du bâtiment de Serre 12 pour lui insuffler une identité "jeunes", de répondre au mieux à la demande en évolution constante.

Pour répondre à la variable "culturelle", nous souhaitons proposer un espace d'expressions diverses (expos, concerts, discos, conférences, démos, théâtre, ateliers, sport, etc...), à des ouvertures limitées mais régulières en semaine et en fin de semaine.

Notre objectif est de favoriser les interactions.

Nous souhaitons faire appel aux jeunes créateurs pour les expos, aux jeunes musiciens pour les concerts, aux danseurs pour les démos, aux passionnés pour les conférences, par exemple. Nous prenons l'optique d'écouter les envies et de mettre à disposition une scène, un espace pour les jeunes et avec les jeunes.

Les dimanches s'adresseront plus volontiers aux sportifs et aux explorateurs qui pourront participer à des animations plutôt physiques.

Les liens se tissent parce que nous faisons quelque chose ensemble. Nous l'avons vérifié avec des ordinateurs mis à disposition par exemple qui était en soi un excellent moyen pour entrer en relation avec un jeune.

Pour répondre à la variable sociale, nous avons imaginé **créer une plate-forme infos jeunes** susceptible de répondre à des demandes de renseignements variés.

Nous pensons que cela pourrait être une prestation intéressante au service de l'adolescent. Dans le canton, il existe une permanence téléphonique pour jeunes telle que " **147 ligne d'aide aux jeunes** ". Celle-ci préserve l'anonymat de la personne et répond à certains besoins.

Mais nous souhaitons créer un espace qui centralise des informations concernant directement les jeunes et offrir un accueil personnalisé et humanisé.

L'idée sous-jacente est de mettre en place un réseau de personnes " ressources " pouvant continuer la relation avec un jeune selon ses besoins.

L'objectif est de tisser des liens entre les différents services pour ne plus être des îlots. Travaillant chacun de notre côté. Il est important pour un jeune de prendre conscience que les grandes personnes communiquent entre elles parce qu'elles ont su créer des relations. A l'image d'une structure plus petite mais tout aussi représentative, la famille par manque de communication peut emmener un jeune dans la confusion.

Toujours pour répondre à **la variable " sociale "**, être à l'écoute des jeunes, c'est leur offrir un espace d'accueil convivial et accessible financièrement. C'est pourquoi, nous avons imaginé le samedi fin de journée et soirée, créer un bistrot ados où ils pourraient venir prendre une petite restauration et passer un moment avec leurs copains sans que cela ne leur coûte trop cher. Une façon de les rencontrer et de créer avec eux des projets d'animation.

En résumé, nous souhaitons augmenter notre présence auprès des adolescents de cette ville en offrant :

- Un lieu culturel, sans oublier le contexte, l'aspect de l'accueil
- Des activités de loisirs
- Un café ados
- Un lieu d'informations pour les adolescents en association avec les services rattachés à cette tranche d'âge
- Une collaboration avec les écoles.
- Des salles modulables pour des activités d'expression (ateliers, mini-concerts, soirées à thèmes, etc...)
- Des salles mises à disposition pour des associations : parlement des jeunes ou autres entités " jeunes ".

Mais pour ce faire, nous avons besoin de moyens structurels et financiers supplémentaires. Nous espérons que lors de cette nouvelle législature, nous pourrions mener à bien nos projets.

Concept d'animation pour les enfants

Les animations enfants aujourd'hui

Chaque trimestre, le CAR propose à tous les enfants de la ville un panel d'activités à choix auxquelles les enfants peuvent s'inscrire. Ces dernières peuvent être à caractère ludique, créatif, sportif et l'offre est constamment renouvelée.

Les activités en elles-mêmes sont principalement préparées et animées de manière à ce qu'elles soient « prétexte » à la rencontre entre les enfants. Le but de cette démarche est d'offrir aux enfants à travers des moments de loisir et de plaisir des expériences favorisant la construction de leur personnalité et leur socialisation.

Les objectifs principaux au travers des activités proposées sont de favoriser :

- la relation et la coopération,
- la découverte de l'autre,
- l'éveil de la curiosité face au monde qui nous entoure,
- l'expression de la créativité de l'enfant et la découverte de ses potentiels.

Le CAR n'est pas et ne doit pas être une garderie à bon marché et conserver son orientation socioculturelle. Plusieurs stratégies sont mises en œuvre dans ce sens :

- informations à tous les enfants de la ville par le biais d'une collaboration avec les écoles,
- inscriptions préalables aux activités,
- équité dans la distribution des places d'activités disponibles.

Aujourd'hui, le CAR accueille jusqu'à 90 enfants de 6 à 13 ans durant les mercredis après-midi au travers de diverses activités proposées simultanément (cinq à huit activités différentes par mercredi). On sait qu'en une année, sur l'ensemble de la ville, parmi les enfants de 8 à 13 ans, un enfant sur quatre participe au moins une fois à une activité proposée par le CAR. Les demandes, vérifiées au travers de plusieurs sondages ainsi que par plusieurs projets pilotes, sont essentiellement axées sur les mercredis après-midi ainsi que les périodes de vacances. Cela implique une grande capacité d'accueil.

Actuellement, le CAR dispose pour les enfants de 6 à 13 ans des locaux du 2^{ème} étage de Serre 12, des locaux de l'ancienne école ménagère à la rue de la Charrière 2 bis, ainsi que d'une partie du rez-de chaussée de la Ferme Gallet. La multiplication des lieux a permis jusqu'ici de faire face tant bien que mal à une demande croissante. La dispersion des lieux d'animations entraîne un surcroît de travail administratif et de coordination, une dispersion des forces de travail ainsi que d'une multiplication du matériel d'équipement et d'animation.

Les locaux, conçus au départ pour d'autres affectations, sont peu adaptés à l'accueil et à l'animation de groupes d'enfants, à l'exception de la Ferme Gallet. Si les locaux de Serre 12 sont bien centrés sur un plan géographique, ils se situent loin des espaces verts, de la campagne et de la forêt, ce qui implique de nombreux déplacements. De plus, les locaux sont souvent saturés les mercredis et sous utilisés les autres jours de la semaine.

Perspectives d'avenir pour les animations enfants

Si dans un premier temps, la fusion du CAR et de la Ferme Gallet, décidée par les pouvoirs publics, s'est plus ou moins résumée à une addition des prestations des deux institutions, il est temps d'imaginer une restructuration globale de la nouvelle entité ainsi qu'une gestion plus rationnelle des locaux en fonction de l'ensemble des projets d'animations.

Depuis plus de vingt ans, la population chaux-de-fonnière bénéficie de deux bâtiments communaux destinés au développement des activités de jeunesse. Il nous appartient de repenser au mieux ces lieux et leurs fonctions ainsi que leurs actions spécifiques afin d'adapter les prestations globales à des besoins qui ont évolué depuis.

Aujourd'hui, les deux institutions sont réunies en une seule entité, il nous paraît plus rationnel de centraliser toutes les activités s'adressant aux enfants à la Ferme Gallet, ce qui n'est actuellement pas réalisable, car la capacité d'accueil de l'espace aménagé de la Ferme ne dépasse guère une vingtaine d'enfants.

Objectifs

- Aménager le volume inexploité de la Ferme Gallet en des espaces fonctionnels pour les animations, ce qui permettrait de quintupler la capacité d'accueil et de pouvoir ainsi accueillir simultanément une centaine d'enfants.
- Créer un espace d'animations extérieur mais couvert entre les deux bâtiments.
- Au travers d'une équipe de travail coordonnée par les animateurs, favoriser l'engagement actif de jeunes adultes dans le développement d'activités pour les enfants de leur ville.
- Renforcer la collaboration avec les écoles ainsi que les différentes sociétés locales et clubs.

Avantages

- augmenter la qualité des prestations avec un lieu plus adapté aux besoins des enfants,
- profiter un maximum de l'environnement extérieur (Parc Gallet, Bois du Couvent),
- bénéficier d'une grande souplesse dans le cadre des animations en raison des possibilités intérieures et extérieures ainsi que de leur proximité,
- possibilité d'offrir durant les vacances des animations à la journée sous forme de centres aérés sans devoir louer un bâtiment à l'extérieur de la ville,
- possibilité d'étendre l'accueil des enfants sur d'autres jours de la semaine, par exemple sur le modèle des Jardins Robinson,
- renforcer et développer les relations avec les parents dans un cadre convivial,
- renforcer la sécurité des enfants à l'extérieur du fait qu'il n'y a pas de circulation,
- offrir un lieu à proximité des transports publics et des lieux sportifs,
- faciliter le parage pour les parents qui emmènent leurs enfants,
- réduire par la centralisation le travail d'administration et de coordination,
- éviter de multiplier le matériel d'équipement et d'animation.

Conclusions

Ce projet permettrait de doter notre ville d'une aire de loisirs destinée aux enfants et identifiée comme telle et ainsi revaloriser la place de l'enfant dans la société. En tenant compte des objectifs d'animation cités en première partie, ce projet constitue un investissement concret en faveur des futurs adolescents de demain par le développement et le renforcement de compétences sociales. De plus, au travers d'une démarche centrée sur les loisirs, la reconnaissance individuelle étroitement liée au développement de la personnalité ne dépend pas du degré de réussite sociale et offre ainsi pour certains enfants, une alternative à ce schéma très présent aujourd'hui et souvent générateur de marginalité.

Les locaux de Charrière 2bis. Aménagés en fonction de sa vocation antérieure, les locaux de l'ancienne Ecole ménagère, sis à la Charrière 2, présentent un atout non négligeable pour les animations culinaires du CAR. Nonobstant l'aspect extérieur des murs qui laisse à désirer, engendrant une image délabrée des bâtiments, les salles du rez-de-chaussée et du 1er étage ont été repeintes depuis une année. Sur les trois blocs de cuisine installés à l'origine, à chaque étage, un bloc a été enlevé, libérant de la place pour un meilleur accueil des usagers. Concues pour recevoir des petits groupes d'écoliers pour l'école ménagère, ces salles résonnent avec l'accueil des nombreux participants: ce problème d'acoustique reste à résoudre à moindre frais dans les meilleurs délais.

Au premier étage, s'ouvre une terrasse protégée par un léger grillage; elle se prête à diverses utilisations selon l'affluence des usagers et la saison. En dehors des animations régulières pour les enfants et les cours de cuisine pour les adultes, le CAR met à disposition occasionnellement ces locaux à différents partenaires culturels (Plage des Six-Pompes et Fête de la Musique). En collaboration avec le Foyer de l'Ecolier, le CAR planche sur le projet d'ouverture d'un lieu pour le Repas de l'Ecolier, en l'occurrence dans ces mêmes locaux. Si un tel projet pourrait voir le jour, le lieu s'y prêterait moyennant quelques aménagements.

Office des sports

Notre préoccupation principale demeure l'entretien des installations. en effet, celles-ci ont été créées il y a de nombreuses années déjà et nous nous devons de les maintenir voire de les améliorer.

Depuis plusieurs années, nous sommes sollicités par le FC Etoile afin de lui mettre à disposition des locaux, vestiaires et douches convenables. A l'occasion de la réfection du collège des Foulets, nous avons pensé qu'il serait bon d'inclure la construction de ces locaux, ainsi que d'une buvette. D'autre part, nous prévoyons l'amélioration d'un terrain d'entraînement dans la pâture située directement en dessous du terrain principal.

La Commission des sports, après la visite des baraquements du terrain du Patinage, nous a demandé d'effectuer les travaux nécessaires prioritairement. Le terrain lui-même sera réalisé en deuxième étape.

Les tribunes du stade de la Charrière doivent également être assainies dans un délai rapproché.

Les terrains synthétiques, qui datent de 1986 et 1987, doivent être changés. Une nouvelle génération de tapis synthétiques arrive actuellement sur le marché et le changement pourrait se réaliser dans un très bref laps de temps.

Travaux publics

Services techniques, Voirie et STEP

Les investissements planifiés se regroupent en différents chapitres :

- Poursuite de l'assainissement et de l'extension de la STEP dont les travaux ont débuté en mai 2000 et qui devraient se terminer en 2003. Dans le domaine de l'évacuation des eaux, l'entretien des collecteurs prendra plus d'importance et le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) sera entrepris.
- Continuation de la réfection et de l'entretien du réseau routier dans le cadre du programme des travaux SI - TP et réfection des ponts de Biaufond et de la rue du Midi (sous-voie CFF). Le sort du pont de l'Hôtel-de-Ville est toujours lié à l'avenir de la voie CJ.
- Réalisation de l'équipement du quartier de l'Orée-du-Bois.
- Equipement de nouvelles déchetteries et poursuite de l'étude de la réorganisation du ramassage des ordures ménagères qui pourrait conduire à l'installation de conteneurs de stockage souterrain dans les quartiers périphériques.
- Mise en place des équipements pour exploitation d'un système d'information du territoire communal en collaboration avec les Services industriels et utilisable par d'autres services communaux.

Intendance des bâtiments ; service architecture

Il faut signaler, en remarque préliminaire, que les investissements prévus pour les bâtiments relevant d'autres dicastères que les Travaux publics ont été imputés dans les dicastères concernés. Ceci n'était pas le cas dans les précédentes planifications financières.

Au chapitre des « bâtiments divers », le sujet principal est la rénovation du théâtre ; après une longue période de développement du projet, tous les crédits nécessaires ont été votés et cette nouvelle législature sera consacré à sa réalisation.

Le bâtiment de l'hôtel de ville fera également l'objet de transformations intérieures assez importantes suite à la mise en place du SIS des montagnes neuchâteloises qui s'implantera dans le secteur des Eplatures.

Le service de conciergerie sera regroupé dans le bâtiment de Blaise-Cendrars anciennement utilisé par l'Ecole enfantine. Depuis quelques années, il est utilisé comme "intendance" du service de conciergerie (dépôt de matériels, de produits, de réserves et de machines). L'installation de petits locaux administratifs permettra à ce service d'y établir son siège. Ce regroupement procurera une grande amélioration au niveau de l'efficacité et de la rationalité.

En dehors de l'amélioration et de la modernisation des nombreux édifices, la rénovation de trois monuments est prévue : la grande fontaine, le monument Numa-Droz à la place de la gare ainsi que le monument aux morts au cimetière. Le kiosque du parc des Crêtets sera aussi rénové dans le plus grand respect de son histoire et de ses matériaux.

Au chapitre des bâtiments scolaires, les interventions les plus importantes se porteront sur la rénovation du collège des Foulets et sur la deuxième étape de transformation du bâtiment de l'Ester après le départ des mécaniciens autos.

Une première étape de transformation interne au bâtiment de la bibliothèque Numa-Droz sera entreprise afin de mettre en place l'extension indispensable de cette institution.

Le centre horticole, dont la rénovation était déjà prévue dans la législature précédente, fera l'objet de différentes interventions aussi bien au niveau de ses bâtiments que de ses équipements, en synergie avec le centre de production horticole du Cimetière.

Enfin, au Centre funéraire, le changement d'un four devra être exécuté ainsi que les travaux d'adaptation de la cheminée aux nouvelles normes de protection de l'air.

Parcs et Plantations

Pour ces prochaines années, nous allons poursuivre le renouvellement des arbres d'alignements en ville tout comme le remplacement progressif des arbres de l'Allée Léopold-Robert. Quelques petits chantiers d'aménagement urbains seront réalisés.

Une rénovation des installations techniques de production florale et des bâtiments du centre horticole est nécessaire après 27 ans de fonctionnement. La construction d'un simple couvert pour mettre nos matériaux horticoles devient nécessaire. D'autre part, une synergie entre le cimetière et notre service permettra de rationaliser et baisser les coûts de nos productions.

Les conseils au public ainsi que la sensibilisation au respect de la nature et de l'environnement par des actions, des expositions sont également une de nos préoccupations. Une participation active au Festival des Jardins extraordinaires du site de Cernier est aussi prévue.

Cimetière et Centre funéraire

Durant cette période nous envisageons la démolition et le remplacement des serres 1 et 2 par la construction d'une nouvelle serre, qui sera adjacente à celle construite en 1993. Une étude de rapprochement avec le site de Cernier, puis d'une collaboration plus étroite au niveau des cultures avec le service des Parcs et Plantations de la Ville nous a démontré que la construction d'une nouvelle serre est plus rentable au point de vue travail et moins coûteuse en réalisation.

Nous poursuivrons l'aménagement du nouveau site de niches durant les années 2002 et 2004.

Dans le domaine de l'incinération, nous devons vraisemblablement procéder à de grands travaux pour la réparation et la modernisation du four actuellement en fonction ou la construction d'un nouveau four avec une installation de filtre pour le mercure selon les nouvelles prescriptions fédérales.

Dans le secteur du bâtiment, nous devons changer la porte de la chapelle.

Côté administration, nous avons acquis un programme informatique de gestion des tombes, où tous les défunts incinérés depuis la création du Crématoire en 1909 et toutes les personnes inhumées depuis 1940 seront insérés.

Service d'urbanisme

1. Plan directeur des transports

Pour résoudre les difficultés que rencontre le débat sur la circulation, le stationnement et la qualité de la vie en ville, une nouvelle démarche de Plan directeur des transports a été initiée.

Elle prévoit une analyse des comportements des habitants en matière de mobilité (étude statistique des buts et des modes de déplacement), une étude fine de la situation sur les axes secondaires et dans les quartiers, ainsi que divers moyens de sonder la population pour connaître ses aspirations en matière de mobilité et de qualité de la vie en ville.

Ces analyses devraient permettre de fixer des objectifs précis bénéficiant de l'adhésion de la population et des groupes d'intérêts.

Afin de réaliser le nouveau Plan directeur des transports, des mandats ont été confiés à des bureaux spécialisés dans les différents domaines concernés.

2. Agenda 21 (2^{me} étape, la première étant au budget frais d'études 2000-2001)

Le Conseil communal ayant décidé d'entreprendre la réalisation d'un Agenda 21 local et a confié un mandat à un bureau d'étude, dont les travaux ont commencé dans le courant 2000.

La ville a déjà réalisé de nombreuses actions allant dans le sens de la durabilité sans qu'elles aient été qualifiées comme telles. A travers un processus d'*Agenda 21 local*, il s'agit d'affermir la cohérence de ces actions, de les valoriser, les renforcer ou les compléter par d'autres dans une perspective de développement durable.

Les objectifs à atteindre par l'élaboration et la mise en oeuvre d'un *Agenda 21 local* sont de:

- montrer, voire consolider, la cohérence des actions menées par la commune en leur donnant un cadre conceptuel commun apte à répondre aux besoins d'aujourd'hui sans porter préjudice aux générations futures;
- faire participer activement la population au devenir de la commune;
- renforcer l'adhésion de la population aux projets développés par les autorités locales;
- améliorer l'image de marque de la commune vers l'extérieur en montrant les actions réalisées au niveau local.

3. Aménagements urbains

Les objectifs d'aménagement étant principalement subordonnés aux résultats du Plan directeur des transports, le Service d'urbanisme ne peut pas planifier de grands travaux. Ceux-ci (places de la Gare, du Marché et de l'Hôtel-de-Ville entre autres) seront mis à l'étude dès que des orientations seront fixées.

Cependant, un nouveau jardin public sera aménagé, en collaboration avec l'Etat, à la rue du Parc 119. Les travaux visant à réaliser un nouvel étang sur la partie du terrain IGESA placée en zone de sites naturels sont également programmés.

7. Plan directeur de l'affichage

En vue de la toute prochaine libéralisation du marché de l'affichage publicitaire, la ville a décidé de se doter d'un plan directeur de l'affichage dans le but de réglementer l'installation de panneaux publicitaire tant sur le domaine public que sur le domaine privé afin de se prémunir contre une éventuelle prolifération de tels panneaux et de la pollution visuelle qui pourrait en résulter.

Ainsi, en se dotant d'un tel instrument, la ville se donne la possibilité de contrôler aussi bien le nombre que l'emplacement de ces placards publicitaires.

Les investissements à prévoir pour ces projets sont les suivants:

Projets	2001	2002	2003	2004
Etang des Eplatures Sentier nature	*	*		
Aménagements urbains	*	*	*	*
Plan directeur des transports	*	*		
Total	250'000.-	250'000.-	250'000.-	250'000.-
Urbanisme informatique	70'000.-	70'000.-	20'000.-	20'000.-

Police des constructions

Développement de l'informatique du service

Notre service souhaite mettre tous ses fichiers existants et futurs sur informatique. Les plans devraient être scannés et pourraient ainsi être vendus par disquettes.

Le Service informatique étudie la mise en place d'un centre d'archivage communal avec faculté pour tous les services communaux de s'y rattacher.

L'étude financière n'est pas encore effectuée mais un montant estimatif de Fr. 100'000.-
- par année peut être budgétisé pour le Service de la police du feu et des constructions.
Ce montant comprend le matériel de scannage, le matériel informatique nécessaire à la lecture des fichiers et l'engagement d'une personne.

Service de l'hygiène et de l'environnement

Laboratoire

Sous réserve d'intégrer les analyses de la STEP au laboratoire, aucun développement de ce dernier n'est prévu. Les investissements consistent par conséquent en renouvellement d'appareillages, rendu nécessaire dans le cadre légal imposé par l'autocontrôle dans divers domaines : eaux usées, eaux de consommation, usines de traitement des déchets (CRIDOR, rejets de CITRED, etc.), sécurité au travail. La facturation des services ou une clef de répartition financière interne sont prévues s'agissant des prestations.

Nous soulignons qu'une partie non négligeable des frais prévus pourra vraisemblablement être intégrée dans les postes budgétaires courants du Service, comme ce fut déjà le cas jusqu'ici.

Abattoirs

Compte tenu de la situation, aucun investissement n'est formellement prévu, sous réserve :

- de divers appareillages à remplacer au système de traitement de l'eau si la station de lavage des véhicules est maintenue
- d'une cabine réfrigérée, simple ou double pour le Centre de réception des déchets d'animaux à implanter dans un lieu encore à déterminer.

Police locale

Séparation des tâches et mise en place d'une police de proximité

La séparation des trois tâches actuelles de la Police (police, sanitaire et défense contre incendie) et la création d'un Service d'Incendie et de Secours (SIS) pour les Montagnes neuchâteloises s'effectueront dès le 1^{er} juin 2001, conformément au rapport du 5 octobre 2000 au Conseil général.

Les diverses études ont démontré que la polyvalence des tâches était difficilement réalisable.

La séparation a pour but de disposer

- d'une véritable police de proximité
- d'un Service d'Incendie et de Secours performant, reposant sur des structures professionnelles à même de garantir à la population des Montagnes neuchâteloises des secours rapides et efficaces.

Pour la police, le fonctionnement de la nouvelle structure n'est pas envisageable sans modification des locaux actuels.

Le coût des transformations devrait s'élever à Fr. 500'000.--. Il figure dans la planification des Travaux publics, responsables des bâtiments publics.

Remplacement du matériel

L'efficacité d'une police urbaine dépend aujourd'hui grandement des moyens technologiques dont elle dispose. Ces outils sont prépondérants pour ses activités quotidiennes.

L'évolution sous toutes ses formes contraint au renouvellement et à l'adaptation du matériel et des équipements indispensables.

Par rapport aux autres secteurs d'activité, la durée de vie des appareils de la police est réduite d'un facteur de trois, car ils sont soumis à de fortes contraintes et utilisés sans discontinuer par un nombre indéterminé de personnes.

Ainsi il est prévu le remplacement de matériel vétuste qui nécessite des frais d'entretien relativement élevés et dont les éléments de rechange ne sont souvent plus disponibles.

Cependant, il est aussi envisagé l'acquisition de systèmes hautement performants et sécurisés afin d'adhérer aux applications nationales en matière de police.

Renouvellement de véhicules

Le changement des véhicules prévu dans la prochaine planification financière est justifié soit par l'usure, soit par l'année de mise en circulation ou le kilométrage.

Armement

L'armement personnel acheté en 1985, présente aujourd'hui des signes d'usures. Les armes les plus usées ont tiré entre 10'000 et 20'000 cartouches. Il est proposé de les remplacer sur une période de trois ans.

Radiotéléphonie

Intégration au réseau radio de sécurité Suisse Polycom. Le nouveau réseau moderne digital crypté permettra des liaisons entre les diverses organisations suisses et la coordination des actions lors d'évènements. L'étude est menée au niveau cantonal en collaboration avec tous les partenaires. Elle est pilotée par la Police cantonale.

Télécommunication

Remplacement du système d'alarme téléphonique du personnel "SMT", par des récepteurs d'appel "PAGER". L'ancien matériel n'est plus compatible aux infrastructures garanties par Swisscom. Le nouveau matériel, plus performant, permet d'atteindre le personnel par pager, par téléphone au domicile ou encore par natel. Le système retenu entre dans la conception du réseau d'alarme cantonal.

Caméra de surveillance de la signalisation lumineuse

Il appert que de plus en plus de conducteurs franchissent un carrefour alors que la signalisation lumineuse est à la phase rouge. Cette situation est cause de nombreux accidents. Au regard des effectifs, il n'est pas possible d'effectuer des contrôles réguliers lesquels sont généralement contestés par les contrevenants. Il est impensable d'avoir une présence continue.

Horodateurs

L'installation d'horodateurs répond à une demande et permettra d'augmenter le taux de rotation des véhicules dans les zones commerciales. Elle offre une meilleure gestion du stationnement public en ville.

Service d'incendie et de secours

Service de Défense contre l'Incendie, Service Ambulancier, Protection civile

- Cette planification financière comprend le Service de Défense contre l'Incendie, le Service Ambulancier et la Protection civile (Détachement catastrophe).

Le renouvellement des ambulances ne figure donc plus dans la planification de la Police locale.

- L'ambulance budgétisée pour l'année 2001 était déjà prévue en 1998. Après avoir été reportée d'une année, elle a été une nouvelle fois reportée en 1999 et 2000 pour des raisons budgétaires.

Le délai de 10 ans pour le renouvellement des ambulances est un délai maximum qu'il ne faut en aucun cas dépasser, d'une part pour des raisons de coûts d'entretien et d'autre part pour des raisons de sécurité. Les ambulances doivent passer l'expertise toutes les années. Plus elles vieillissent plus les frais pour l'expertise sont importants.

- Le Camion échelle (1'200'000.—pour l'année 2002) est l'engin de sauvetage le plus important, le plus performant et le plus souvent utilisé. **Durant l'année 1999 il a effectué 34 sauvetages de personnes en situation de danger de mort.** Selon les nouvelles dispositions de l'ECAI, ce véhicule bénéficiera d'un subventionnement de 50 %.

Depuis environ 3 ans, en raison de son vieillissement, les frais annuels d'entretien se montent à plus de Fr. 20'000.--/an. De plus, il devrait subir une révision complète en 2003 (15 ans) et la carrosserie est attaquée de toutes parts par la rouille.

Il serait faux d'envisager que le bras élévateur fourni par le Canton remplace le camion échelle de 30m. Ce sont deux engins différents pour des missions différentes. Le camion échelle est avant tout un engin de sauvetage. Le bras élévateur peut, dans des circonstances particulières, être utilisé pour du sauvetage, mais il est d'abord un engin d'extinction.

- Les amortissements de ces dépenses seront portés au budget du SIS, donc répartis entre les communes signataires de la convention.

Service d'incendie et de secours (SIS)

L'objectif principal de cette législature vise à séparer les tâches de police et de secours et de créer un nouveau service chargé des missions sanitaires et de défense incendie, en réponse à la motion "Hainard", acceptée par le Conseil Général le 23 juin 1998.

Sous la dénomination Service d'Incendie et de Secours (SIS), ce service regroupera sous une direction et un commandement unique, les Services ambulanciers, les Services de Défense contre l'incendie, les organisations de renfort des Sapeurs-Pompiers volontaires et les formation en cas d'urgence de la Protection civile, de la Ville du Locle et de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Un premier rapport concernant la séparation des services et la création du SIS, a été présenté au Conseil Général le 31 octobre 2000. Un second rapport concernant un crédit de construction pour un nouveau bâtiment, de l'ordre de Fr. 10'000'000.--, sera présenté au Conseil Général au mois d'août 2001. Le bâtiment sera subventionné à raison de 50 %.

La possibilité de construire un bâtiment commun pour le SIS et la Police cantonale permet de réduire les coûts pour les deux partenaires et de créer un maximum de synergies.

Services industriels

NOUVELLE STRUCTURE DES SERVICES INDUSTRIELS

La loi sur le marché de l'électricité (LME) a été votée par les Chambres fédérales le 15 décembre 2000. Elle prévoit une ouverture du marché en 6 ans.

Suite à notre rapport du 10 novembre 1999 au Conseil général relatif à l'ouverture du marché de l'électricité, nous avons poursuivi les études en vue de trouver des solutions de collaboration par métiers avec nos partenaires cantonaux (ENSA et villes).

Au début de cette nouvelle période administrative, nous devons rapidement statuer sur le résultat des diverses études, puis adapter les structures des Services Industriels aux exigences de l'ouverture du marché de l'électricité, puis à celle du gaz naturel.

Pour atteindre ce but, les Services Industriels doivent pouvoir agir en tant qu'entreprise, avec leur propre personnalité juridique. La ville, en sa qualité d'actionnaire, s'assurera de conserver l'esprit du Service public.

Nous souhaitons maintenir l'entité des Services Industriels et en faire une entreprise performante, prête à relever les défis qui l'attendent, en étroite collaboration avec nos partenaires.

Si nous voulons maintenir un centre de décisions sur place, il est indispensable de trouver une solution efficace de collaboration par métiers dans les domaines où nous serons confrontés à la concurrence (achats/ventes).

Nous tenons à mettre en place la structure la mieux adaptée pour résister aux diverses pressions et conserver sur place ce secteur d'activités, afin de préserver les intérêts des clients, des Services Industriels et de son personnel et de la ville. Les bouleversements qui interviendront dans ce secteur d'activités nous obligeront à agir dans les meilleurs délais.

Toutefois, nous souhaitons éviter de prendre des décisions irréversibles, en conservant une marge de manœuvre, une capacité de réaction en fonction de l'évolution de la situation, du marché, de la rémunération de nos activités de distribution sous forme d'un "droit de timbre".

CAPACITE D'INVESTISSEMENTS

La précédente période administrative a permis de :

- réduire de 11 mio la dette des Services Industriels auprès de la Ville qui a passé de 51 à 40 mio
- d'augmenter les provisions de 3,3 mio en les fixant à 15 mio au 31.12.1999
- d'apporter une contribution financière à la Ville de 23,7 mio en augmentation de 20,7 mio par rapport à la période précédente.

La totalité des investissements effectués durant les deux dernières périodes administratives ont été autofinancés.

1992/95	- 16,7 mio d'investissements
	- 34,7 mio d'amortissements
1996/99	- 17,7 mio dont à déduire 2,8 mio de subventions et recettes, soit un montant net de :
	- 14,9 mio d'investissements
	- 23,2 mio d'amortissements

Il résulte de cette situation que le bilan des réseaux est en diminution de 7,2 mio. Il se fixe ainsi à 50,3 mio au 31 décembre 1999, ce qui nous place dans une situation avantageuse à l'aube de l'ouverture des marchés.

Cette situation nous a aussi permis de maintenir nos prix de vente et notre situation concurrentielle favorable sur le plan cantonal et, dans certains cas, de nous rapprocher de la moyenne suisse.

S'agissant de poursuivre la rénovation des réseaux et la modernisation de nos équipements et de la gestion de nos services, nous avons élaboré la présente planification en tenant compte de nos possibilités financières.

Toutes les charges financières découlant de la présente planification (intérêts et amortissements) sont, bien entendu, assumées par les Services Industriels.

La répartition entre les différents agents, ainsi que les comparaisons entre la planification 97/2000 et les investissements réels 1996/99 sont les suivantes :

	Planifications		Investissements réels
	1997-2000	2001-2004	1996-1999
Eau	8,6	12,6	3,5
Gaz	5,2	5,9	2,1
Electricité	15,6	14,2	7,0
Chauffage à distance	6,8	5,0	2,3
TOTAL	36,2	37,7	14,9

Cette valeur est sensiblement égale à celle de la planification précédente.

Conséquences sur le prix de nos énergies

Le calcul effectué sur la base du budget 2000, à fournitures et amortissements égaux, montre que cette planification financière provoquera des augmentations annuelles de nos prix de vente contenues à une valeur admissible. Comparées à celles obtenues lors de l'établissement de la planification précédente, elles sont les suivantes :

	Planifications	
	1997-2000 %/an	2001-2004 %/an
Eau	0,27	1,62
Gaz	0,66	0,91
Electricité	0,46	0,43
CAD	1,39	0,48

Il faut toutefois relever que cette simulation est pessimiste, car si les investissements de rénovation constituent des charges, d'autres provoqueront un retour d'investissements plus ou moins rapide en fonction des ventes engendrées par les nouveaux raccordements selon les recettes en découlant. De plus, si pour l'eau nous ne pouvons tabler sur une augmentation significative des ventes, il en va différemment pour l'électricité et pour le gaz, en fonction de la reprise économique d'une part et de l'intensification de la promotion d'autre part.

Hors planification

Trois interventions importantes feront l'objet d'un financement particulier (voir chapitre concerné). Il s'agit des frais de la mise en place de la nouvelle structure des Services Industriels, de Presta-Jogne et de l'assainissement de GANSA.

Nous décrivons ci-dessous l'ensemble des interventions prévues aussi conviendra t'il de considérer le montant total par service et d'admettre d'éventuels transferts entre les différents postes.

BATIMENTS

Fr. 2'900'000.—

- Fr. 1'400'000.-- pour la fin de l'aménagement du bâtiment Collège 31d, la réorganisation des secrétariats, ainsi que pour le début de l'aménagement des combles à Collège 32.
- Fr. 1'100'000.-- pour la rénovation du bâtiment de la chaufferie du SCCU qui présente des signes importants de détérioration (2^{ème} étape des travaux).
- Fr. 400'000.-- divers travaux de toiture et d'aménagements à l'Usine Numa-Droz 174.

SERVICE DES EAUX

910 Usine des Moyats

Fr. 4'500'000.—

- Fr. 1'800'000.-- entretien des captages, ouvrages de l'Areuse, équipements électromécaniques et bâtiments.
- Fr. 2'700'000.-- pour la réalisation d'une station de traitement de l'eau souterraine présentant, dans certaines situations, un excès de matières en suspension.

911 Eau réseau

Fr. 7'100'000.-

Réservoirs

Si la réfection du réservoir du Vuillième a dû être réalisée en 2000, nous avons reporté l'extension du réservoir de Pouillerel, devisée à Fr. 1'700'000.--, car le développement des quartiers Nord-Ouest de la Ville ne suit pas le rythme prévu.

Réseau

L'enveloppe prévue pour un renouvellement du réseau en 60 ans, de Fr. 10'800'000.--, a été ramenée à **Fr. 7'020'000.--** pour l'entretien, la rénovation et l'extension du réseau.

Compte tenu de ce qui précède, nous ne pourrions échanger que le 1,1% du réseau par an, soit un renouvellement tous les 90 ans environ.

Les fuites en 1999 étaient de 14% alors qu'elles atteignaient 19% en 1995.

Il s'agira de poursuivre notre effort afin d'éviter des perturbations préjudiciables, tant sur le plan de l'exploitation que financier.

Laboratoire

Un montant de **Fr. 280'000.--** est prévu pour l'échange, en cas de besoin, des appareils d'analyses.

SERVICE DU GAZ

Fr. 5'220'000.—

- Fr. 720'000.-- pour l'alimentation à moyenne pression du quartier de l'Hôtel-de-Ville en fonction du développement dans cette région.
- Fr. 4'375'000.-- pour poursuivre l'effort de rénovation et d'expansion des réseaux.

Actuellement, en tenant compte des efforts faits ces dernières années, il restait à fin 1999 pour le gaz environ 13,8 km de fonte grise fragile n'ayant subi aucun traitement, alors que respectivement 8,6 et 10,3 km de fonte grise ont été traités par l'intérieur, au moyen de joints internes ou de revêtement. L'ensemble de ces conduites devront à terme être éliminées car potentiellement dangereuses, mais la priorité est placée sur les conduites en fonte grise de petit diamètre qui pourraient disparaître en 7 ans si l'ensemble de nos moyens y sont consacrés. Tant pour la sécurité que pour des raisons économiques, l'effort dans ce secteur doit être poursuivi.

Enfin, pour une meilleure sécurité d'exploitation, nous avons prévu d'installer un système de gestion depuis le centre de conduite de Numa-Droz 174, à raison de Fr. 125'000.--.

ELECTRICITE

Fr. 12'235'000.--

930 Plan directeur électricité

- Fr. 4'860'000.-- fin de la troisième étape du plan directeur électricité concernant la rénovation complète des installations 60/8,7 kV à Numa-Droz 174.
- Fr. 500'000.-- installation du 2ème transformateur à Louis-Joseph-Chevrolet 2, sur un montant total de Fr. 1'000'000.-- en raison du développement de la zone industrielle.

931 Extension et rénovation des réseaux

- Fr. 5'500'000.-- dont une part importante est prévue pour l'échange de câbles à moyenne et à basse tension sous dimensionnés et/ou anciens, posés entre 1939 et 1950. Le vieillissement des isolants, l'augmentation des charges sur les câbles intervenue depuis cette époque nous contraignent à remplacer ces réseaux dans le cadre de travaux systématiques.

Si les prévisions ne correspondent pas aux besoins, nous intensifierons nos efforts par la suite afin de les adapter, dès que la rénovation du poste Numa-Droz 174 sera achevée.

La longueur totale du réseau avoisine les 410 km. En 2001/2002, le crédit demandé correspond à l'échange de 2,7 km de câbles à basse tension, ce qui représente un taux annuel de renouvellement de 0,33 %.

- Fr. 370'000.-- pour l'éclairage public afin de poursuivre l'effort d'amélioration entrepris ces dernières années le long des grandes voies de transit.

Compteurs

- Fr. 405'000.-- afin de renouveler le parc de compteurs en fonction de la législation.

937 Usine de Combe-Garot

- Fr. 600'000.-- il s'agit d'un montant destiné à subvenir à d'éventuelles défaillances ponctuelles, alors que l'étude pour la rénovation de cette usine devra être entreprise par la suite.

CHAUFFAGES A DISTANCE

Fr. 3'910'000.--

970 CAD Numa-Droz 174

- Fr. 190'000.-- pour l'installation d'une nouvelle chaudière de 5,8 kV, répartis entre 2000-2001.
- Fr. 790'000.-- pour échange, extension du réseau et branchements.
- Fr. 1'020'000.-- pour le bouclage et les raccordements en direction de la Scierie des Eplatures, afin de se raccorder à la centrale de chauffe utilisant le bois, énergie indigène renouvelable. Cette opération dans l'esprit de la politique énergétique bénéficiera du soutien de l'OFEN (Office fédéral de l'énergie).

972 CAD Collège (SCCU)

- Fr. 900'000.-- adaptation de la chaufferie.
- Fr. 100'000.-- tubage de la cheminée.
- Fr. 910'000.-- rénovation réseau, extension et branchements pour favoriser les nouveaux raccordements.

CADASTRE

Fr. 1'490'000.—

Informatisation du cadastre

Ce dossier est resté en suspens dans l'attente d'une solution cantonale. Sur la base de la pré-étude réalisée chiffrant à Fr. 3'500'000.-- l'enveloppe générale pour les Services Industriels et les Travaux Publics, la part des Services Industriels a été devisée à Fr. 2'760'000.--.

Les travaux seront échelonnés entre 2001 et 2008, soit une part dans la planification financière actuelle de **Fr. 1'490'000.--**.

VEHICULE

Fr. 390'000.—

Réparti entre eau-gaz-électricité, est prévu aux crédits spéciaux pour l'échange d'un Unimog datant de 1972.

POLITIQUE ENERGETIQUE

Au mois de septembre 2000, le bureau du contrôle a confirmé le maintien du label *Cité de l'énergie* suite à l'audit trisannuel passé avec succès. Cette décision vient confirmer les efforts effectués dans ce domaine par notre ville. C'est un engagement à poursuivre et à intensifier, afin de conduire une politique efficace axée sur le développement durable selon l'Agenda 21.

Rappelons que d'importants investissements ont été réalisés ces dernières années dans les Services communaux et sociétés publiques au titre de la politique énergétique.

Alors que le programme *Energie 2000* de la Confédération touche à son terme, nous entendons adhérer, en qualité de *Cité de l'énergie*, au nouveau programme *SuisseEnergie*.

Nous continuerons de mettre l'accent sur les principaux piliers de notre politique énergétique au travers :

- des énergies de réseaux : gaz naturel et chauffages à distance
- de l'assainissement des bâtiments publics et des immeubles communaux

là où les économies d'énergie sont particulièrement sensibles et quantifiables.

La présente planification ne comporte pas d'investissement pour le Service de l'énergie proprement dit. Les mesures, ou actions ponctuelles que nous proposerons pour une utilisation rationnelle de l'énergie, ou pour développer la consommation d'énergies renouvelables figureront au budget de fonctionnement.

Quant au programme des principales actions et travaux qui en découleront, ils seront financés dans le cadre des crédits d'investissements des divers services de la ville. Il s'agira donc, pour les dicastères concernés, de dégager le moment venu les montants nécessaires, principalement à la Gérance des immeubles communaux lors de la réfection des immeubles, aux Travaux publics pour la réfection des collèges et à la STEP, ainsi qu'à l'Hôpital et aux Services Industriels.

Un programme visant à promouvoir l'installation de panneaux solaires thermiques pour la production d'eau sanitaire devra être finalisé.

Dans le cadre de la conception directrice communale, nous avons défini le programme des principales actions et travaux à réaliser. Nous préciserons nos diverses interventions dans le cadre de notre prochain rapport de politique énergétique. Nous entendons poursuivre :

- l'assainissement des réseaux d'eau, de gaz et des CAD ainsi que la chasse aux fuites
- les conditions promotionnelles pour le gaz naturel
- la modernisation et la densification de nos réseaux de chauffages à distance, le SCCU et les chaufferies, l'extension du CAD Numa-Droz 174 jusqu'à la Scierie des Eplatures

- les économies d'électricité dans les services communaux et aux Services Industriels par la poursuite du programme de remplacement des équipements de l'éclairage public et des transformateurs
- la promotion des énergies renouvelables et la mise à disposition des clients des Services Industriels d'offres pour leur permettre d'acheter ces énergies (énergie produite à partir de l'hydraulique, du vent (éoliennes), du solaire et des déchets).
- le maintien des structures actuelles, avec le Service de l'énergie et le GTE (Groupe technique de l'énergie), permettant l'information, le conseil, la formation et le contrôle des permis de construire et les préavis sur la politique énergétique
- l'amélioration des informations à l'interne des services
- la sensibilisation du public au label *Minergie*
- la poursuite des audits d'énergie chez les clients des Services Industriels
- les actions ponctuelles en conformité avec la conception cantonale de l'énergie et SuisseEnergie

INTERVENTIONS HORS PLANIFICATION

Nouvelle structure des Services Industriels

Le montant de Fr. 2'000'000,-- est indiqué dans la planification pour mémoire, alors que des discussions se poursuivent avec l'autorité concédante. Le financement s'effectuera par les transactions qui interviendront entre la ville et la nouvelle société.

L'évolution dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'électricité nous a convaincus que les Services Industriels devraient être mis en SA et disposer d'une structure adaptée aux nouvelles conditions. Le montant comprend aussi les transformations informatiques.

Presta-Jogne

Dans le cadre de l'achat des terrains de la Mine d'Asphalte par l'Etat afin de préserver les ressources en eau, il est demandé à la Ville de La Chaux-de-Fonds une participation financière de Fr. 500'000,--. Ce montant sera prélevé sur la provision constituée au bilan. Il doit être versé en notre qualité de bénéficiaires de la concession, conformément à l'article 21, alinéa 2 de la Loi sur les eaux et au rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 9 février 2000 relatif à l'acquisition du capital-actions de la société Neuchâtel Asphalte S.A. pour 2,6 mio de francs.

Assainissement de GANSA

Les trois villes ont décidé, en 1997, de ne pas renouveler la convention de partenaires.

Elles ne pouvaient plus admettre de payer, en leur qualité d'actionnaire-preneur, le déficit de GANRO.

Vu cette situation et le niveau d'endettement de la Société et des fonds propres, la fiduciaire a exigé un assainissement du bilan qui sera effectué par les actionnaires.

Un rapport sera présenté au Grand Conseil et au Conseil général en 2001. Le montant brut à charge de notre ville s'élève à Fr. 3'520'000,--. La réalisation des terrains d'IGESA devrait nous permettre d'amortir une partie de cette somme.

Rappelons que les Services Industriels ont payé, de 1981 à 1995, les déficits annuels d'IGESA à raison de **Fr. 6'847'042,50** au total (en moyenne Fr. 489'000,-- par année).

Suite à l'assainissement de GANSA, il résultera un bilan financier positif au niveau des coûts de fonctionnement qui se traduira par une réduction des charges annuelles de Fr. 273'000,-- au réseau du gaz et de Fr. 135'000,-- à l'électricité.

La réduction attendue des coûts annuels servira, dans un premier temps, à amortir notre participation.

PLANIFICATION FINANCIERE 2001 / 2004

BATIMENTS	Fr.	2'900'000.-
MOYATS (y compris traitement de l'eau)	Fr.	4'500'000.-
RESEAU D'EAU (y compris laboratoire)	Fr.	7'100'000.-
RESEAU GAZ (y compris gestion)	Fr.	5'220'000.-
ELECTRICITE PLAN DIRECTEUR (Fin 3 ^{ème} étape + part. transfo. L.-J.-Chevrolet 2)	Fr.	5'360'000.-
RESEAU ELECTRICITE	Fr.	5'500'000.-
ECLAIRAGE PUBLIC	Fr.	370'000.-
UNIMOG	Fr.	390'000.-
COMBE-GAROT	Fr.	600'000.-
COMPTEURS ELECTRIQUES	Fr.	405'000.-
CHAUFFAGE A DISTANCE NUMA-DROZ 174 (Y compris Scierie)	Fr.	2'000'000.-
CHAUFFAGE A DISTANCE COLLEGE (SCCU)	Fr.	1'910'000.-
CADASTRE	Fr.	<u>1'490'000.-</u>
TOTAL	Fr.	<u>37'745'000.-</u>

Il conviendra de prendre en considération les trois interventions hors planification, soit :

Nouvelle structure des S.I	Fr.	2'000'000.-
Presta - Jogne	Fr.	500'000.-
Assainissement de GANSA	Fr.	<u>3'520'000.-</u>
Total	Fr.	6'020'000.-

TRANSPORTS

TRANSPORTS EN COMMUN

Le plan d'engagement des véhicules TC de l'offre 2001 nécessite un parc total de 36 véhicules, dont 11 articulés. L'effort important de renouvellement entrepris depuis 1996 a déjà permis d'acquérir depuis 18 véhicules neufs, dont 5 trolleybus articulés à plancher surbaissé en 1996 (à Fr. 1'225'000.-- pièce), 3 midibus en 1996 (à Fr. 280'000.-- pièce), 2 autobus pour le Locle en 1998 (à Fr. 370'000.-- pièce), 6 autobus à plancher surbaissé en 2000 (à Fr. 380'000.-- pièce) et 2 autobus articulés interurbains à plancher surbaissé en 2000 (à Fr. 580'000.-- pièce). Ainsi, 18 véhicules, soit la moitié du parc, est aujourd'hui renouvelé.

Pour la période 2001 - 2004, les TC ont prévu l'acquisition de 2 autobus à plancher surbaissé et, éventuellement, d'un à trois autobus articulés urbains à plancher surbaissé en 2002. Ce dernier achat consisterait en fait en un renouvellement anticipé de deux ans d'anciens véhicules, pour autant que l'entreprise obtienne des mandats de transport dans le cadre d'EXPO 02.

Le remplacement de quatre à cinq trolleybus est prévu pour la période 2004 - 2006. Cette acquisition est cependant liée à une possibilité de commande groupée avec d'autres réseaux. Le développement rapide que connaît actuellement la pile à combustible pourrait, dans un avenir encore incertain, représenter une alternative intéressante au trolleybus classique dépendant d'un réseau de lignes de contact.

Sur le plan des infrastructures, les TC doivent aménager en 2001 une place de réception et de tri des véhicules (Fr. 350'000.--) en bordure de l'Allée des Défricheurs.

Enfin, quelques réaménagements du réseau pourraient avoir lieu en fonction du plan directeur des transports. La Place de la gare devrait être touchée en premier lieu.

AEROPORT REGIONAL DES EPLATURES

Durant la prochaine législature l'aéroport des Eplatures continuera son effort de mise à niveau technique.

La période 2001 – 2002 marquera l'aboutissement des améliorations de la piste et des systèmes de vol aux instruments.

ARESA développera l'offre de transports internationaux au bénéfice de l'industrie régionale et devrait ainsi accroître son rôle de pôle aérien de l'Arc jurassien franco-suisse.

Un effort tout particulier sera mis durant la prochaine législature sur la formation des pilotes au plus haut niveau pour l'industrie et les compagnies aériennes. En collaboration avec "Skyguide" (ex Swisscontrol) ARESA souhaite former les futurs contrôleurs de la circulation aérienne nécessaires pour l'avenir de l'aéroport des Eplatures.

Cette nouvelle possibilité, attractive pour la jeunesse de la région permettra non seulement de répondre aux besoins de l'aéroport mais créera des liens encore plus étroits avec "Skyguide", puisqu'elle offrira la possibilité de poursuivre une carrière dans un grand centre de contrôle.

TABLE DES MATIERES

<i>Service économique</i>	1
<i>Service informatique communal</i>	2
<i>Police des habitants</i>	6
<i>Gérance des immeubles communaux</i>	7
<i>Hôpital</i>	8
<i>Unité administrative Grenier 22</i>	10
<i>Ecole enfantine</i>	14
<i>Ecole primaire</i>	16
<i>Ecole secondaire</i>	23
<i>Services sociaux</i>	27
<i>Clinique dentaire scolaire</i>	29
<i>Centre d'orthophonie</i>	30
<i>Affaires culturelles</i>	31
<i>Bibliothèque de la Ville</i>	32
<i>Musée des beaux-arts</i>	34
<i>Musée d'histoire</i>	35
<i>Institutions zoologiques</i>	37
<i>Musée international d'horlogerie</i>	39
<i>Centre d'animation et de rencontre</i>	47
<i>Office des sports</i>	54
<i>Travaux publics</i>	55
<i>Cimetière et Centre funéraire</i>	57
<i>Service d'urbanisme</i>	58
<i>Police des constructions</i>	60
<i>Service de l'hygiène et de l'environnement</i>	61
<i>Abattoirs</i>	61
<i>Police locale</i>	62
<i>Service d'incendie et de secours</i>	64
<i>Services industriels</i>	66
<i>Transports</i>	77